

**LA MÉTÉO**

(81e jour de l'année)  
Variable: -16 à -3 C  
Lever du soleil: 5h47  
Coucher du soleil: 18h02  
Demain: variable.  
Détail: page B-5

**CONSTRUCTION**

Les entrepreneurs trouvent facilement des manoeuvres  
**A 2**



**MAGOG**  
10,000 \$ débloqués pour envoyer 6 élus à Vancouver  
**A 5**  
Le maire Paul-René Gilbert

**CANADIENS**

Remontée couronnée par un gain de 5-4 en prolongation  
**D 1**

**INDEX**

Arts: page D-6  
Carrières et professions: page B-6  
Décès: page C-10  
De tout et de tous: page B-5  
Economie: page C-1  
Petites annonces: page C-3  
Santé: page B-3  
Sports: page D-1  
Vivre: page B-4

**MERCREDI**

80e ANNÉE — No 26

4 CAHIERS, 36 PAGES

SHERBROOKE, 22 MARS 1989

(Sam.-dim. 1.00\$) 0.50¢ — Domicile: 2,85\$ par semaine.

# la tribune

## Le voleur dévalise une 2e banque en 2 jours

«Si je n'étais pas asthmatique, je serais parti après lui», raconte un client



Le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, s'est montré souriant, hier, en révélant les montants d'argent qu'attend le gouvernement du Québec pour l'exercice financier débutant le 1er avril.

Québec limite la hausse de ses dépenses à 5,8%

### «Nous sommes prêts à être jugés» — Johnson

■ QUÉBEC (PC) — Le gouvernement Bourassa a décidé de maintenir au strict minimum l'augmentation des dépenses de l'État pour la troisième année consécutive.

Les prévisions budgétaires déposées hier à l'Assemblée nationale indiquent que le Québec entend dépenser 33,2 milliards \$ au cours de l'année financière qui commencera le 1er avril 1989, soit une augmentation de 5,8 pour cent par rapport à l'année précédente.

«Nous avons réussi depuis trois ans à faire mieux avec ce qu'on a», s'est vanté le président du Conseil du trésor, le ministre Daniel Johnson, en présentant ses crédits à la presse hier.

**Plus que l'inflation**

Cette augmentation des dépenses est supérieure de 1,3 pour cent au taux de l'inflation (qui est de 4,5 pour cent), mais inférieure de 1,8 pour cent à la croissance du produit intérieur brut (PIB), a souligné le ministre Johnson.

Cette stratégie du gouvernement lui a permis de couper 2,2 milliards \$ depuis 1986 dans les différents ministères afin de réinvestir cette somme dans une baisse du déficit ou dans des secteurs qu'il juge prioritaires.

Cette réallocation a entre autres favorisé le secteur social et

le secteur économique, a soutenu le ministre. Uniquement l'an prochain, il y aura 95 millions \$ de plus au ministère de la Santé, 92 millions \$ pour la Sécurité du revenu, et 62 millions \$ pour les Transports.

«Nous sommes maintenant prêts à être jugés», a lancé M. Johnson, laissant entendre par là que l'appel du peuple aux urnes ne saurait tarder.

**Employés de l'État**

Le ministre a signalé également que les salaires versés par le gouvernement aux quelque 340 000 employés du secteur public représentaient la majeure partie des dépenses de l'État. Affirmant vouloir traiter ses employés de façon équitable, M. Johnson a répété que l'offre gouvernementale d'augmentation de salaire pour ses employés était de 4 pour cent. Des crédits additionnels de 170 millions \$ ont été débloqués dans un fonds spécial à cet égard.

M. Johnson a prétendu aussi que la performance administrative du gouvernement avait été «excellente», notamment parce que le taux de croissance des dépenses a été plus lent au Québec depuis trois ans (4,7 pour cent) qu'en Ontario (9,5 pour cent) ou qu'au gouvernement fédéral (5,6 pour cent).

□ Des problèmes restent entiers, dit le PQ **B 1**

par Pierre SAINT-JACQUES  
■ SHERBROOKE — L'auteur du vol au couteau de la Banque Nationale du Canada, du 602 de la rue Galt Ouest, lundi, a, selon toute vraisemblance, récidivé hier en rejoignant un scénario identique... cette fois, à la succursale de la Banque de Commerce Canadienne Impériale, située au 2175 de la rue Galt Ouest, à Sherbrooke.

Il ne fait aucun doute dans la tête des enquêteurs que le même individu a commis les deux vols au couteau: la façon d'agir du voleur et sa description physique surtout concordent en tous points.

Avec son col roulé, roulé jusqu'au-dessous du nez, l'individu armé de son couteau a fait irruption à la succursale bancaire vers 14h. Il a bondi par-dessus le comptoir en criant à la caissière la plus près de lui: «Tasse-toi vite, c'est un hold-up.» Puis avec ses mains, comme la veille, il a fouillé dans deux tiroirs-caisses.

Comme la veille, il a gardé cet argent dans ses mains pour l'enfourner sous son jacket de couleur foncée. Comme la veille, sa grande hâte et sa nervosité apparente lui ont fait échapper de l'argent sur le plancher.

On croit que, comme la veille, le vol a rapporté plus ou moins 1 000 \$.

**Témoin**

«Je me trouvais là, dans la cour, quand il a quitté précipitamment la banque et j'ai vu son maudit poignard», raconte un solide gaillard de 68 ans, M. Ernest Charron, un client de la banque qui s'y rendait justement.

Il n'a pas mis une éternité à comprendre que le gars venait de commettre un vol. «Il a couru en direction du fond de la cour pour disparaître entre des maisons de la rue Denault. Je lui ai crié: Aie maudit baveux, qu'est-ce que tu fais là? Il s'est retourné surpris puis il a continué à courir. Vous pouvez me croire, si je n'étais pas asthmatique, je serais parti après lui.»

En boutade, le journaliste lui a demandé s'il était lutteur. «Non! Mais avec ces gars-là, il faut que



Ernest Charron, âgé de 68 ans, témoin de la fuite du voleur, discute avec les détectives Alain Lévesque et Roger Surprenant, de la Police municipale de Sherbrooke.

tu agisses comme eux autres.» M. Jean Beaugard attendait dans sa camionnette son épouse qui, justement, était dans la banque. Il a vu le voleur s'enfuir. Il a vu le poignard puis quand M. Charron a crié que le gars avait fait un hold-up, il n'a pas mis de temps à comprendre.

**Complice**

Pendant que M. Charron prenait sa voiture pour se rendre dans la rue Denault au cas où le suspect serait parti à pied, M. Beaugard a dirigé son véhicule vers l'endroit de la cour où le voleur était disparu.

Mais tout cela était peine perdue. Un complice attendait le voleur dans un gros véhicule de couleur caramel, dans la rue Denault. Des témoins ont vu le voleur y courir, s'y engouffrer et disparaître avec le conducteur.

M. Charron, l'été dernier, avait

participé indirectement lui aussi à la capture d'un voleur solitaire, à bicyclette, qui avait commis un vol à la même banque. «Des témoins couraient après le voleur qui fuyait à vélo. Je me trouvais sur la pelouse, chez moi. Ils m'ont crié d'appeler la police. Ce que j'ai fait aussitôt. Le voleur avait été arrêté dans les minutes qui ont suivi.»

**Vérifications**

Pendant ce temps, les patrouilleurs du sergent Maurice Camiré, de la Police municipale de Sherbrooke, étaient dépêchés sur les lieux pour le ratissage habituel, les vérifications et le support aux enquêteurs.

Les mêmes détectives que la veille, MM. Alain Lévesque et Roger Surprenant, ont été chargés de l'enquête.

Aux dernières nouvelles, le vo-

leur et son complice étaient toujours au large.

Dans la banque se trouvaient en plus du personnel de la succursale trois ou quatre clients. «Personne n'a été molesté», devait confirmer le sergent Camiré.

Une dame, après sa déposition, a quitté la banque en hâte, visiblement ébranlée par les événements. Elle n'a pas adressé la parole aux représentants des médias. «Je n'ai rien à dire», a-t-elle lancé en pressant le pas.

Depuis le début de l'année, c'est la troisième banque ou caisse de Sherbrooke qui est la cible d'un voleur et c'est le 29e vol qualifié. Les 26 autres ont été perpétrés majoritairement dans des postes d'essence et des dépanneurs; quelques-uns sur des trottoirs, 12 ont été commis à l'aide d'une arme à feu, 11 avec d'autres armes offensives et 6 avec la simulation d'arme, à coups de menaces ou de poings.



Claude Varin, âgé de 48 ans, a contracté le virus du sida en absorbant un médicament fait à partir d'un dérivé sanguin. Son avocat, Jean-Pierre Ménard (à l'arrière), l'accompagnait, hier.

## Un hémophile porteur du sida poursuit le fédéral et la Croix-Rouge pour 2 millions \$

par la Presse canadienne  
■ MONTRÉAL — Un hémophile montréalais porteur du virus du sida, M. Claude Varin, a intenté hier deux actions en dommages-intérêts totalisant un peu plus de 2 millions \$ contre le gouvernement du Canada, la société pharmaceutique américaine Cutter Medical Biological et la Société canadienne de la Croix-Rouge.

M. Varin a contracté le virus du sida en absorbant un médicament fait à partir d'un dérivé sanguin, le Facteur VIII. Il tient les défendeurs responsables de son état.

Le procureur de Varin, Me Jean-Pierre Ménard, a déposé simultanément deux actions devant la Cour supérieure du Québec et devant la Cour fédérale.

«Ce n'est pas seulement pour une question d'argent que je fais cela. J'intente ces poursuites en pensant aux autres qui sont dans ma situation et pour faire en sorte que le gouvernement soit plus prudent, à l'avenir,

avec la santé des gens», a dit M. Varin.

Enseveli sous une nuée de caméras, M. Varin «célébrait» hier son 48e anniversaire de naissance. «Ma famille ne voulait pas que je révèle mon nom. Mais j'y tenais et je suis prêt à en assumer les conséquences», a-t-il ajouté.

**2300 hémophiles**

Son avocat, Me Ménard, affirme que sur les 2300 hémophiles canadiens, près de 1,000 sont porteurs du virus du sida. Déjà, 250 d'entre eux ont développé le

**Médicaments**

syndrome et 50 sont morts. L'hémophilie est une maladie hémorragique héréditaire. Uniquement transmise par le chromosome X (les femmes transmettent la maladie sans en être atteintes), l'hémophilie, du moins celle de type A, est due à une carence en facteur plasmatique appelé «facteur VIII».

Les deux poursuites annoncées hier surviennent à la veille d'une rencontre entre la Société canadienne d'hémophilie et le ministre de la Santé et du Bien-être, Perrin Beatty. On doit y discuter du programme de compensation offert aux hémophiles qui ont contracté le virus entre 1979 et 1985.

Les personnes, comme M. Varin, qui souffrent d'hémophilie doivent absorber sur une base régulière des médicaments vi-

sant à combler leur déficit en facteur VIII. Ils doivent recevoir du Facteur VIII antihémophilique, médicament produit à partir du facteur VIII humain, lequel est produit à partir du plasma humain.

La société pharmaceutique californienne Cutter Medical Biological fabrique ce produit. La Croix-Rouge agit comme intermédiaire entre le fabricant et les hôpitaux.

M. Varin a consommé le médicament sous diverses formes depuis 1976. À partir de 1979, il s'est injecté lui-même, deux fois par semaine, le Facteur VIII.

Des examens réguliers effectués jusqu'en 1987 ont révélé que M. Varin n'était pas porteur du virus du sida.

Or, en novembre 1987 une infirmière du Montreal Children Hospital lui a demandé de retourner les unités de Facteur

VIII qu'il avait en main «parce qu'elles étaient contaminées».

En octobre 1988, il a appris qu'il avait contracté le virus du sida.

Dans son action devant la Cour supérieure du Québec, Varin prétend que Cutter Medical Biological a fait preuve de négligence en «permettant la vente d'un produit pharmaceutique qu'elle savait et aurait dû savoir défectueux et dangereux, ce qui a contribué directement à la maladie du demandeur».

Varin reproche par ailleurs à la Croix-Rouge son «incurie». La Société, soutient-il, n'a rappelé qu'à la fin de 1987 tous les lots qui pouvaient être contaminés.

«La Croix-Rouge savait que le sang acheté aux États-Unis et dans certains pays du tiers-monde présentait des risques élevés de contamination», soutient-il.

Ice CANADES  
LA TRIBUNE  
492233

INVITÉE DE GRANDE RENOMMÉE  
MÉDAILLE D'ARGENT MONDIALE ET AUX JEUX OLYMPIQUES DE 1988  
Elizabeth MANLEY  
3 FOIS CHAMPION CANADIEN ET MONDIAL PROFESSIONNEL  
BRIAN POCKAR

\* GRAND SPÉCIAL POUR TOUTE LA FAMILLE \*  
SOIRÉE DU RANCH DU SPAGHETTI  
Mercredi, le 22 mars — Réduction 3,00 \$ pour tous!  
MERCREDI, LE 22 MARS — 19 h 30  
JEUDI, LE 23 MARS — 19 h 30  
Rabais pour enfants de moins de 16 ans et l'âge d'Or (62 ans)  
VENDREDI, LE 24 MARS — 20 h 00  
SAMEDI, LE 25 MARS — 12 h 00 ET 16 h 00  
Rabais pour enfants de moins de 16 ans et l'âge d'Or (62 ans)  
SAMEDI, LE 25 MARS — 20 h 00  
DIMANCHE, LE 26 MARS — 14 h 00

PALAIS DES SPORTS DE SHERBROOKE  
360, rue Parc  
821-5850  
BILLETS: 9,00 \$ - 10,00 \$ - 11,00 \$  
Sièges VIP disponibles en quantité limitée  
Non sujets aux différents rabais  
RÉSERVEZ MAINTENANT!  
CARTE VISA ACCEPTÉE

Télé 7  
CHU 963 SUPER 1010  
K900  
492233

Selon l'Association de la construction des Cantons de l'est

# Les entrepreneurs trouvent des manoeuvres facilement

par Gilles FISETTE  
SHERBROOKE — Les entrepreneurs en construction n'éprouvent pas de problème dans le recrutement de manoeuvres.

C'est ce qu'a rapporté la res-

pensable par intérim du bureau de l'Association de la construction des Cantons de l'est, Mme Suzanne Noël.

Selon elle, l'association n'a pas enregistré de plaintes de membres incapables de satisfaire leurs besoins de main-d'oeuvre à partir des listes de la Commission

de la construction du Québec (CCQ).

Ses propos contredisent ceux tenus lundi matin par quelques-unes des personnes qui ont en vain tenté d'avoir accès au cours de formation et à la carte de compétence de manoeuvre dans l'industrie de la construction.

Ces hommes disaient détenir des lettres de garantie d'embauche d'entrepreneurs qui ont de la difficulté à trouver des manoeuvres, l'hiver, puisque ceux qui figurent sur les listes de rappel de la CCQ refusent les emplois durant la saison froide.

Trois noms d'entrepreneurs ont alors été cités, Couillard, Béliveau et Castonguay.

Les deux premiers n'ont pu être rejoints. Chez Castonguay et Frères, M. Jean-Yves Castonguay explique avoir fourni de telles lettres à quatre ou cinq hommes mais aucun d'entre eux ne figure parmi les douze qui ont finalement réussi à s'inscrire sur la liste des candidats au cours de formation. L'accès à ce cours n'est pas encore certain pour eux. Il faudra attendre le 31 mars alors que se terminera la période d'inscription pour les «priorités 1».

À ce sujet, M. Castonguay émet l'avis que le mode de fonctionnement de la CCQ devrait être modifié puisqu'il est à la source de la frustration exprimée lundi matin.

Il suggère à la CCQ d'attendre

que tous les «priorités 1» — ceux qui ont cumulé au moins 1.000 heures au cours des cinq dernières années — se soient manifestés avant d'ouvrir l'inscription au cours. La CCQ pourrait alors dire clairement qu'il y a X postes d'ouvriers et qu'ils sont disponibles à ceux qui se présenteront les premiers à sa porte, tel jour, à compter de telle heure. Présentement, la CCQ accepte les inscriptions mais donne deux semaines de plus aux «priorités 1» de sorte que ceux qui réussissent à s'inscrire ne sont même pas sûrs d'avoir finalement accès au cours.

«On peut comprendre la frustration des gars, lundi matin. D'autant plus que la CCQ n'a pas respecté les numéros que les gars se sont donnés entre eux, à l'extérieur, selon leur ordre d'arrivée (elle a donné ses propres numéros selon l'ordre d'entrée)», de lancer M. Castonguay.

Il explique que des entrepreneurs donnent des lettres de garantie d'embauche à des jeunes qu'ils connaissent, soit parce qu'ils sont les enfants d'employés ou de parents, soit parce qu'ils savent qu'ils feraient de bons employés.

Il signale que la plupart semble ignorer le mode de fonctionnement de la CCQ et qu'une meilleure information aurait pu empêcher un événement tel que celui de lundi matin.

## Départ proposé d'un groupe de maternelle de l'école Beaulieu de Rock Forest

SHERBROOKE (MR) — Le comité ad hoc chargé d'étudier la question du surpeuplement de l'école Beaulieu accepte de laisser partir un groupe de maternelle vers l'école Le Boisjoli ou La Maisonnée, quitte à ce que les enfants reviennent à Beaulieu pour faire de la lière à la 6e année.

Ces trois écoles sont de Rock Forest.

Le comité ad hoc est formé de représentants des parents de Beaulieu, de la direction et de professeurs de cette école, du commissaire du quartier, Jean-Robert Langlois, et de représentants administratifs de la CSCS.

Le comité ad hoc propose en effet au conseil des commissaires de garder à l'école 12 classes régulières ainsi que deux groupes de maternelle.

Comme l'école aurait trois groupes de maternelle, cela signifie que le troisième groupe serait déporté vers les écoles voisines.

Le comité ad hoc propose aussi qu'un mur insonorisé soit érigé dans les plus brefs délais dans la bibliothèque afin d'avoir un local polyvalent.

Il ajoute qu'un architecte devrait être embauché pour étudier la possibilité de réaménager des locaux de l'école le plus tôt possible et que des travaux de réaménagement concernant l'administration et une vie pédagogique décente devraient être faits d'ici septembre prochain.

Le comité ajoute que le dossier de l'école Beaulieu devrait être étudié de façon annuelle en vue d'un agrandissement éventuel, car, idéalement, les parents espèrent voir déboucher ce projet d'ici deux ans.

Une deuxième proposition du comité ad hoc a trait à la bibliothèque de l'école, composée surtout de vieux volumes datant des décennies passées.

Etant donné l'insuffisance de volumes de lecture intéressants et de volumes de recherche pertinents, le comité recommande qu'un budget substantiel soit alloué pour combler cette carence.

Selon le comité, en comblant cette lacune, on permettra entre autres un enseignement du français qui répond davantage aux critères du nouveau programme.

Les deux propositions du comité ad hoc ont été déposées au conseil des commissaires et seront étudiées dans le cadre du budget 1989-1990 de la CSCS.

Les projets qui seront étudiés en prévision du budget de la Commission scolaire doivent être parvenus à la CSCS avant le 31 mars.

Habituellement, le budget est adopté vers la fin de mai ou le début de juin.

## QU'EN PENSEZ-VOUS?

Est-ce que Sherbrooke exige suffisamment à Rock Forest et St-Élie pour la protection des incendies?



Guy Pigeon Adrien Beaulieu Patrick Langlois

Guy Pigeon, de Sherbrooke: «Difficile à dire puisque nous ne connaissons pas le dossier à fond. Par exemple, est-ce que Sherbrooke sera dans l'obligation d'acheter de l'équipement? Est-ce que la Ville de Sherbrooke devra doubler ses effectifs pour la protection des incendies?»

Adrien Beaulieu, de Rock Forest: «Faudrait premièrement savoir le montant exact. En tout cas, je ne suis pas contre le fait que le Service de protection des incendies de Sherbrooke soit responsable du secteur de Rock Forest. C'est une bonne chose de centraliser les services. En cas d'urgence nous pourrions compter sur un service plus adéquat.»

Patrick Langlois, d'Asbestos: «J'ai entendu dire que les élus municipaux de Sherbrooke étaient unanimes pour le montant d'argent proposé aux municipalités de Rock Forest et St-Élie. Si tel est le cas c'est que la somme est satisfaisante.»

Philippe Lacasse, de Rock Forest: «Je ne sais pas vraiment mais je pense avoir entendu le maire de St-Élie affirmer que c'était plutôt dispendieux. De toute manière je ne vois pas pourquoi Rock Forest ne pourrait pas avoir son propre corps de pompiers. J'ai l'impression que financièrement il serait possible de boucler l'affaire.»

Nathalie Grenier, de Rock Forest: «Je ne suis pas tellement informée à ce sujet mais je pense qu'au prix récemment proposé, il reviendrait alors plus dispendieux pour les gens de Rock Forest de posséder un corps de pompiers.»

Noël Coulombe, de Rock Forest: «C'est une bonne question. Je pense que Sherbrooke n'avait pas beaucoup de compétition dans ce dossier. Mais, de toute façon, je ne pense pas que le dossier est sur le point de se régler.»



Philippe Lacasse Nathalie Grenier Noël Coulombe

## Dimensions d'enveloppes postales de déclarations de revenu correctes

SHERBROOKE — Le propriétaire du dépanneur-comptoir postal était formel: l'enveloppe de retour de la déclaration de revenu à adresser au ministère du Revenu du Québec n'est pas réglementaire. Il faut donc déboursier 0,10 \$ supplémentaire avant de la poster.

Bien des clients ont accepté. Un autre a refusé. Il a posté sa lettre ailleurs et il a protesté auprès du journal.

Une première vérification auprès de ce marchand de la rue Galt, à Sherbrooke, responsable également d'un comptoir postal, permet de confirmer la situation.

Il explique que l'enveloppe du provincial est, à son avis, un quart de pouce plus grande que la limite au-delà de laquelle il faut

exiger un tarif supplémentaire selon la charte des postes canadiennes. Il mentionne la dimension 25,5 cm par 15 cm comme étant la limite de grandeur pour une enveloppe que l'on peut affranchir avec un timbre de 0,38 \$.

Le tarif de 0,10 \$ supplémentaire est le minimum exigé. Le reste se rajoute en fonction du poids.

La Société canadienne des postes, à qui le journal s'adresse par la suite, déclare qu'il doit s'agir d'une erreur.

Effectivement, Mme Hélène Barnard, responsable des relations publiques, à Québec, après avoir parlé à ce dépanneur, explique que ce dernier était de bonne foi mais appliquait de façon erronée le gabarit.

Il a été ramené dans le bon chemin.



Gilles Ruel est sur la trace d'une nouvelle «bibitte». D'après ses savants relevés, l'Estrie pourrait même être la cible d'une épidémie de «perce-neige»...

— O —  
Michel «Mike» Goulet est l'heureux propriétaire d'une voiture pour le moins capricieuse. Pour lui faire monter les côtes de l'Estrie, il doit l'attirer

avec une carotte suspendue au bout d'une tige, elle-même fixée au pare-chocs. Il conserve également une balle de foin dans le coffre-arrière au cas où.

— O —  
Le post-mortem de la saison de hockey et les pronostics en vue des séries éliminatoires de la LNH, établis par Richard Lacroix, Gilles Lapointe et Mario Pagé lors d'un récent déjeuner causerie, pourraient faire rougir d'envie les Tremblay et cie.

— O —  
Le Dr Pierre Rouleau savait qu'il avait de bons chevaux et de rapides coureurs dans son troupeau. Mais jamais il n'aurait cru y voir des nageurs ou plutôt des plongeurs. Il faut lui demander de raconter l'anecdote.

La cuisine japonaise... quel délice!

Pour seulement 9,95\$ jusqu'à 21h00, excluant le samedi.

**KAORI**

Le seul et unique restaurant japonais à Sherbrooke.

3200 King ouest, Sherbrooke

Réervations: 567-3941

LE BARON

Heures d'ouverture: du mardi au dimanche de 17h00 à 23h00

**BINGO 2-250** La Tribune

DEUXIEME MARATHON - CARTE JAUNE

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui: LUNDI, le 20 mars 1989: G-54, B-3, B-12

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui: MARDI, le 21 mars 1989: O-65, B-14, i-26

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui: MERCREDI, le 22 mars 1989: N-31, O-66, B-8

Les gagnants doivent appeler à 564-5470

**1,000\$ À GAGNER**

«Les BONS d'ACHAT à votre choix»

C'est un autre concours de La Tribune

voici comment participer:

- 1 — Pour participer, il faut remplir correctement le coupon et le faire parvenir PAR LA POSTE.
- 2 — Vous avez la chance de gagner des BONS D'ACHAT d'une valeur de 1.000\$.
- 3 — Les tirages auront lieu à La Tribune les 15, 16, 17, 20 et 21 mars 1989 (Bons de 100\$ et le 23 mars 1 BON de 500\$).
- 4 — Dans le coupon, il faut indiquer le nom de la maison d'affaires dont l'annonce paraît dans le journal La Tribune, en indiquant la date de la publication de l'annonce ainsi que la page. Choisissez un marchand où vous désirez faire vos achats, si vous gagnez.

\* Le règlement est disponible à La Tribune.

Concours «Bons d'Achat»  
La Tribune  
C.P. 2450  
Sherbrooke, Qc  
J1J 4H3

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_  
Tél.: \_\_\_\_\_

Maison d'affaires choisie: \_\_\_\_\_

Annonce publiée le: \_\_\_\_\_ Page: \_\_\_\_\_

GAGNANTE DU TIRAGE du 21 mars 1989  
BON DE 100\$

Nom Mme Jacqueline Berthold  
Adresse 415, rue McManamy, App. 7  
Ville Sherbrooke

La Quotidienne  
965-7066

**FORUM ÉNERGIE**  
Estrie

Le mercredi 5 avril 1989, 8h30 à 17h00  
Hôtel Roussillon Le Baron  
3200, rue King ouest  
Sherbrooke

COLLOQUE L'ÉNERGIE au service d'une QUALITÉ DE VIE

THÈMES TRAITÉS:  
"Santé et environnement: au moment des choix"  
"Les effets d'une mauvaise qualité de l'air intérieur sur la qualité de vie"  
"Normes et règlements"  
"Etude de cas"  
"Une approche pratique à la qualité de l'air"

\* CONFÉRENCES  
\* PANEL  
\* ÉCHANGES AVEC L'AUDITOIRE

PARTICIPATION: 60\$/personne  
POUR INFORMATION ET INSCRIPTION: (819) 821-4122

Organisé par

en collaboration avec

Ministère de l'Énergie et des Ressources  
Bureau de l'efficacité énergétique

Énergie, Mines et Ressources Canada

**LOCATION**

à partir de 322\$ par mois (48 mois)

Taxes en sus  
incluant transmission automatique et air climatisé.

Pontiac Tempest 1989  
Luigi Dion, dir.

**DELUXE**  
LOCATION D'AUTOS INC.  
1567 OUEST, RUE KING  
SHERBROOKE  
569-9351



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Le conseil veut tenir une consultation avant d'entériner la recommandation du Comité de toponymie, à l'effet de faire changer les noms des 12e et 13e avenues respectivement en rues Jean-Lesage et René-Lévesque.

## Rues René-Lévesque et Jean-Lesage suggérées Le conseil ne sait plus sur quel pied danser

**SHERBROOKE (FG)** — Malgré une recommandation du Comité de toponymie à l'effet de faire changer les noms des 12e et 13e avenues respectivement en rues Jean-Lesage et René-Lévesque, le conseil municipal de Sherbrooke ne semble plus trop savoir sur quel pied danser.

Traité en séance publique par les élus, le sujet, adopté sur division au sein du Comité de toponymie, a été repoussé à une date indéterminée, le temps de tenir une consultation dont les modalités n'ont pas été établies. Sinon que seuls les gens directement concernés (résidents des rues) pourraient être appelés à se prononcer.

Néanmoins, à l'issue de la séance du conseil, le président du Comité de toponymie, Laurier Custeau, tout en rappelant que la balle est dans le camp des conseillers de l'Est, a admis que l'idée de la consultation n'est pas trop riche. «C'est bien évident que si on ne consulte que les gens vivant en bordure des 12e et 13e avenues, il faut s'attendre à un refus. Les gens n'apprécient jamais d'avoir à faire des changements d'adresse. Il faudrait trouver le moyen de faire une consultation plus large. Franchement, je ne sais pas trop quelle suite il y aura dans ce dossier», a déclaré le conseiller Custeau, disant espérer que les quatre conseillers de l'Est feront rapport d'ici au plus tard un mois et demi. Ceux-ci, dans une déclaration faite à La Tribune le 15 décembre dernier, s'étaient majoritairement prononcés en faveur, seul Michel Carrier exprimant quelques réserves.

### Fonctionnaire écorché

A tout événement, le dépôt du rapport du Comité de toponymie ne s'est pas fait sans heurt, alors que le maire Jean Paul Pelletier s'en est pris sèchement au fonctionnaire responsable, Michel Archambault. Le maire lui a reproché d'avoir présenté un document mal rédigé. Ainsi,

la première page du rapport (résumé des points détaillés à l'intérieur) invite le conseil à approuver les recommandations du groupe de travail. Mais, en y allant ainsi directement, les élus se seraient liés avec des décisions difficiles à renverser par la suite (approuver le changement de nom de rues avant la tenue de la consultation).

Timidement, alors qu'on aurait pu trancher au couteau l'atmosphère régnant à ce moment dans la salle du conseil tellement elle était lourde, le conseiller Custeau a rappelé au maire que le contenu du document est très explicite sur les gestes que le conseil a à poser pour chaque point y figurant en première page. «Ben, s'il faut lire tous les textes, ça va devenir long», s'est exclamé le maire.

### Autres sujets

Pour ce qui est, par ailleurs, des autres sujets figurant dans le document, on peut y lire qu'une analyse financière devra être réalisée avant de reproduire à l'avenir des notes biographiques à même les plaques des noms de rue. Le maire Pelletier a d'ailleurs indiqué être l'auteur de la suggestion visant à mieux faire connaître les odonymes.

Une autre décision du Comité de toponymie porte sur le rejet d'une proposition d'un hebdomadaire local qui, avec fougue, a fait campagne pour que le plateau Parc, dans le quartier Est, devienne «Plateau Pinard», en l'honneur de l'ancien conseiller Antonio Pinard. Le Comité juge que comme l'appellation actuelle fait partie du langage populaire depuis longtemps, le nouveau nom risquerait de n'être jamais utilisé. Il est plutôt envisagé de donner le nom de l'ancien conseiller du quartier Ouest à la station d'épuration des eaux usées du Sherbrooke métropolitain dont la construction débute sur le site localisé à l'extrémité du quartier Nord. Mais là-dessus, c'est la Régie intermunicipale, d'ailleurs présidée par le maire Jean Paul Pelletier, qui aura le dernier mot.

## Une portion de Prospect sera rebaptisée Beaudry

**SHERBROOKE (FG)** — Finalement, le conseiller sherbrookoise Jacques Jubinville s'est rangé du côté de la recommandation du Comité de toponymie quant au changement de nom de la rue Prospect, sur le tronçon situé entre les rues Meilleur et Duvernay.

«Ce n'est pas le genre de décision la plus agréable à prendre sur le plan politique mais je l'accepte. Je vivrai avec», a émis le conseiller qui s'est déjà objecté vivement à une telle proposition émanant du groupe de travail dirigé par son collègue Laurier Custeau.

Ce sujet est revenu à la surface à l'assemblée du conseil municipal de début de semaine. On rappelle ici que pour éviter la confusion entre le nouveau tronçon de la rue Prospect (de la rue Paul-Desruisseaux à la rue Duvernay) et celui plus au sud, et qui compte d'ailleurs un bon nombre de citoyens, un changement de nom s'impose. L'odonyme de remplacement mis de l'avant est Beaudry. Il a même été question de rebaptiser la rue déjà développée Place Prospect. Mais peu importe la

nouvelle appellation, le conseiller Jubinville a reconnu que d'une façon ou de l'autre, des changements postaux seront requis de la part des citoyens.

La suggestion du Comité de toponymie a donc été retenue. Et Jacques Jubinville, qui à un certain moment voulait opter en faveur du nom de Langis plutôt que Beaudry, s'est finalement ravisé. «Je pensais que le nom de la famille Beaudry s'appliquait plus au quartier Ouest et référait à l'entreprise de produits de l'étable du même nom (rue Pacifique). Mais comme ce nom s'applique très bien dans le quartier Nord, alors allons-y pour le changement en faveur de Beaudry», a conclu M. Jubinville.

Le conseiller a signalé que l'opération sera menée à compter du 1er avril. Le tout de façon à ce que le nouvel odonyme soit en vigueur pour la grosse période de déménagement du 1er juillet.

Le conseiller a en outre rassuré les gens de l'endroit en rappelant que le service postal acceptera les deux noms pendant la période d'ajustement d'un an après le 1er avril.

L'offre de la Ville sur le service des incendies à Rock Forest et St-Elie

# Un «deal» pour la banlieue aux frais des Sherbrookoïses

— Le Regroupement des citoyens

par François GOUGEON

**SHERBROOKE** — Le super «deal» dont le maire Jean Paul Pelletier fait référence au sujet de l'offre du service des incendies à St-Elie-d'Orford et à Rock Forest, ce ne sont pas les citoyens de Sherbrooke qui en bénéficient, mais bien plutôt les banlieusards, affirme le Regroupement municipal de citoyens et citoyennes de Sherbrooke (RMCCS).

«A court terme, dans l'immédiat, le maire a peut-être raison de parler de bonne affaire pour Sherbrooke. En autant évidemment que l'offre ne se traduise pas plus tard par des dépenses accrues, comme au niveau de l'embauche de pompiers. Mais le plus inquiétant dans le projet du maire Pelletier, c'est à long terme. Cela revient tout simplement à dire aux citoyens de Sherbrooke: allez vous installer en banlieue, les services y sont moins chers!», a déclaré hier un porte-parole du regroupement, Réal Latulippe.

moins favorable à l'adoption d'ententes intermunicipales avec les municipalités de banlieue, mais sur des bases plus justes pour les parties. Il a parlé de la création de corporations et fait référence à des organismes comme la CMTS (transport en commun). «Ce n'est pas juste la vente d'un service mais un partage plus équitable de l'ensemble des frais», note encore M. Latulippe.

Et s'il reconnaît que la proposition déposée la semaine dernière

à «au moins le mérite d'être habile politiquement», elle n'en demeure pas moins indéfendable pour les intérêts des Sherbrookoïses à long terme. «Le maire Pelletier vient de faire la démonstration que les Sherbrookoïses subventionnent la banlieue, rajoute Réal Latulippe. A tout le moins, c'est à l'honneur de la fonction publique qui, comme entreprise, démontre ainsi son habile compétence à compétitionner l'entreprise privée... Et c'est d'ailleurs drôle l'attitude du maire Pelletier qui supporte tant ce dossier, alors qu'il fait un virage complet en ce qui concerne la gestion et l'opération de la station métropolitaine d'épuration des eaux usées. Dans ce dernier cas, le maire supporte l'entreprise privée plutôt que la fonction publique,

qui possède pourtant l'expertise.»

Dans ce même esprit, l'opposant s'en prend au président du Comité administratif et conseiller Serge Cardin. «Lui aussi, il supporte cette offre qui n'est pas dans les intérêts des Sherbrookoïses à long terme. Et pourtant, voilà un an, M. Cardin avait fait des sorties déplorant qu'en matière de distribution d'eau potable les Sherbrookoïses se trouvent à subventionner la banlieue. C'est curieux comme on peut agir différemment d'un dossier à l'autre. En tout cas, tout cela est bien dommage et même dangereux pour les intérêts des Sherbrookoïses à long terme. Car l'attitude du conseil municipal est de carrément dire aux citoyens d'aller vivre en banlieue!»

Cet opposant bien connu au régime Pelletier, à la suite d'une recherche, a démontré hier, lors d'un appel logé à La Tribune, que l'offre formulée aux deux municipalités voisines est un «cadeau aux frais des citoyens de Sherbrooke». Ainsi, pour une même qualité de service, les gens de St-Elie-d'Orford et de Rock Forest se trouveront à payer 16 \$ par habitant par année (sur la base d'une facture de 1,3 million \$ sur cinq ans pour 17,000 personnes), contre 90 \$ à Sherbrooke (budget de 7,2 millions \$ pour 80,000 habitants). «Et, fait remarquer Réal Latulippe, dans le cas des citoyens de Sherbrooke, ce montant ne comprend même pas les dépenses d'immobilisations et l'endettement à long terme reliés au maintien du service des incendies. Sinon, la différence est encore bien plus importante et l'offre bien plus alléchante pour les gens de la banlieue.»

Cette offre déposée vendredi dernier, rappelle-t-il en outre, est non seulement passablement inférieure à celle que les deux municipalités avaient refusée il y a cinq ans (différence de 8 \$), optant alors pour l'entreprise privée, mais elle diffère aussi du contrat passé avec Ascot. A cet endroit, le coût avait été établi à 23 \$ par citoyen.

### Partage des frais

M. Latulippe se montre né-



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

### Le printemps?

Alors que le printemps est arrivé, on aurait pu croire que le temps était venu de remettre les véhicules de déneigement. Mais le bonhomme Hiver a voulu laisser un souvenir en partant, à la grande joie des amateurs de ski...

## Dossier Lisieux: geste «dégueulasse» du conseil à l'endroit de Chainé — Bernier

**SHERBROOKE (FG)** — Le président du Regroupement municipal de citoyens et citoyennes de Sherbrooke (RMCCS), Maurice Bernier, n'a pas mâché ses mots hier pour qualifier le geste posé par le conseil municipal dans l'affaire des terrains de la rue Lisieux, traité en l'absence du conseiller responsable, Ulric Chainé: «dégueulasse».

«C'est le geste le plus bas posé par ce conseil-là. Agir ainsi en l'absence du conseiller directement concerné par un dossier, c'est tout simplement scandaleux.

On ne lui a pas laissé de chance de faire valoir d'autres arguments. On a profité de son absence, d'autant plus qu'il (M. Chainé) est à l'extérieur pour re-

présenter officiellement la Ville! Ca veut dire quoi la démocratie pour ce conseil municipal-là? S'est exclamé avec vigueur M. Bernier hier, à l'occasion d'une déclaration sollicitée de sa part.

Au-delà du geste «anti-démocratique» posé par le conseil municipal, cette affaire d'échange de terrains avec le promoteur Evelino Bergamin a pour Maurice Bernier «une drôle d'odeur». Celui-ci n'hésite pas à parler de «cadeau». «Je considère que c'est une histoire arrangée depuis le début et que le conseil municipal a tout simplement choisi de faire un cadeau d'au moins 100,000 \$ à un promoteur. Il y a bien des éléments obscurs dans cette affaire. C'est quand même étrange qu'un citoyen qui, il y a quelques semaines, en appelant aux Services techniques pour avoir des informations sur la façon d'acheter un terrain sur la rue Lisieux, ait été référé à M. Bergamin. A ce moment-là, il n'était aucunement question d'échange avec les terrains de la rue Desaulniers. Le conseil municipal ignorait tout de cette affaire», a expliqué le principal porte-parole de l'organisa-

tion en voie de se transformer en parti politique.

S'interrogeant en outre sur l'évaluation «hors proportion» des deux blocs de terrains couverts par l'échange, Maurice Bernier questionne aussi le geste du promoteur qui, voilà deux semaines, a écrit pour se désister. «C'est une stratégie, et la décision prise hier soir (lundi), démontrent clairement que c'est un «frame up» toute cette affaire», devait aussi commenter le président du Regroupement municipal.

Celui-ci a conclu en intervenant cette fois dans le dossier du redécoupage de la carte électorale municipale. «On est d'accord avec l'idée d'établir un meilleur équilibre dans le nombre d'électeurs», déclare M. Bernier. Mais la possibilité de créer deux autres districts est purement ridicule... Eu égard aux résultats qu'on a actuellement, le nombre d'élus est bien assez élevé. Quand on a affaire à un conseil où un des 13 prend les décisions et que la plupart suivent sans dire un mot, je pense que c'est inutile d'y rajouter du monde!»

## Dans les coulisses... ... de l'hôtel de ville

### Case: contentieux clos

**SHERBROOKE (FG)** — Le contentieux entre la Ville de Sherbrooke et des citoyens du parc Chalifoux, concernant la caserne à cet endroit semble bien clos, avec le paiement d'honoraires de 442 \$ au procureur des opposants, Pierre G. Geoffroy. Ceci fait suite à une décision de la Cour supé-

rieure au sujet de résolutions passées antérieurement par le conseil. Le directeur des Services juridiques, Pierre Huard, a rapporté aux conseillers que cette affaire, portée en Cour d'appel, a finalement été abandonnée car elle n'aurait donné lieu qu'à un débat théorique.

### Compte de taxes annulé

Toujours en relation avec la justice, cette fois sur le jugement de la Cour d'appel du Québec dans l'affaire des taxes imposées au club de golf Sherbrooke (travaux permanents le long de la rue Prospect), le conseil municipal a donné suite à l'annulation d'une facture de 55,436 \$ pour les années

1986, 1987 et 1988. La Ville, on le sait, malgré sa victoire devant les tribunaux, avait décidé de retraiter avec son compte de taxe, dans la mesure où la façade du golf ne sera pas développée. Les comptes de taxes de travaux permanents seront donc annulés, tant que cela sera respecté.

### La Ville choisit Samson Bélair

Pour la septième année d'affilée, soit depuis l'arrivée au conseil municipal de l'administration du maire Pelletier, la Ville a procédé à la nomination du grou-

pe Samson Bélair au titre de vérificateurs pour l'année 1989. Ce travail représente grosso modo des dépenses d'environ 40,000 \$ par année.

### Remonte-pente remplacé

Bonne nouvelle pour les adeptes de ski alpin au mont Bellevue: les travaux de remplacement du vieux remonte-pente pourront être exécutés. La seule soumission reçue, du groupe Poma Canada inc., se situe à 81,000 \$. C'est 500 \$ de plus que les prévisions.

Comme le montant est déjà disponible à même un règlement d'emprunt, la commande pourra être donnée et les travaux effectués pour la saison prochaine. Après, il restera à souhaiter que la neige soit davantage présente que lors de la dernière saison.

### Dissidence de Jubinville

Le point sur l'adoption des règlements, qui se veut d'ordinaire une simple formalité une fois que l'avis en a été donné, n'est pas passé inaperçu pour le conseiller Jacques Jubinville. Alors que l'ordre du jour défilait passablement vite, le représentant du quartier Nord, logique avec des gestes posés antérieurement, a fait inscrire sa dissidence lors de l'adoption du règlement 3300-21. Celui-ci réfère au changement de zonage qui permettra l'implan-

tation d'un poste d'essence dit à caractère industriel à l'angle du boulevard Industriel (route 220) et de la rue Léger. M. Jubinville a déjà eu l'occasion de faire valoir son opposition à cette implantation, soutenue vivement par la Société de développement industriel de Sherbrooke (SDIS) que préside le maire Jean Paul Pelletier et dont l'un des promoteurs est Denis Custeau, également membre du conseil d'administration de la SDIS.

Boulangerie  
**Georges INC.**  
"LE MEILLEUR PAIN QUI SOIT"  
222, RUE ST-MICHEL, SHERBROOKE

**PROGRAMME MINCEUR  
PAR DES SPÉCIALISTES**  
Plus de 1 100 cliniques en Amérique du Nord  
**nutri/système**  
cliniques minceur  
**OUVRE  
27 MARS**  
APPELEZ 823-7000 pour information  
Nous réussissons là où les régimes ont échoué™

## Mine Suffield: les audiences toujours prévues pour aujourd'hui

ROCK FOREST (sl) — Malgré la demande de report adressée par un groupe de citoyens opposés au projet, la Commission de protection du territoire agricole du Québec compte tenir des audiences publiques cet après-midi même sur le projet de restauration du site minier Suffield, à Rock Forest.

Les commissaires aborderont ce dossier à compter de 13h30 au Centre juridique de l'Université de Sherbrooke, mais les opposants tenteront sur place d'obtenir la remise de l'audience publique. Les démarches effectuées auprès de la CP-TAQ ont été vaines jusqu'à maintenant puisque, hier, le président de la Commission décidait d'aller de l'avant.

Un groupe de 56 citoyens qui résident aux alentours de l'ancienne mine Suffield ont demandé à être entendus par la CP-

TAQ, mais ils n'ont jamais été officiellement avisés de la tenue d'une audience à Sherbrooke aujourd'hui. A la suite de démarches, ils ont néanmoins obtenu le dossier sur la restauration de la mine mais le délai de 30 jours entre la réception des documents et l'audience n'a pas été respecté.

Ce n'est que lundi que les citoyens ont pris connaissance du dossier, une quarantaine d'heures seulement avant que la CP-TAQ ne siège à Sherbrooke.

La demande que la Commission de protection du territoire agricole doit étudier porte sur le dézouage de 16 acres de terrain, sur lequel se trouve l'ancienne mine Suffield. Le propriétaire, Jean Choïry, compte remplir le site avec des déchets secs et procéder à quelques aménagements, y compris la construction d'une résidence.

L'étude d'impact économique vue par le président du Comité culturel...

# Un outil qui permettra d'appuyer les demandes du secteur culturel

par Stéphane LAVALLÉE  
SHERBROOKE — Que l'impact économique considérable des activités culturelles dans le Sherbrooke métropolitain soit maintenant démontré de façon concrète va permettre d'appuyer les demandes issues du milieu, particulièrement en ce qui a trait à la mise en place de nouveaux équipements.

Culture. En fait, chaque dollar injecté directement dans le secteur culturel génère presque autant dans les autres sphères d'activi-

tés (les économistes parlent de «valeur ajoutée»).

A partir des résultats de l'étude, le Comité culturel a reçu le

mandat de la Ville de Sherbrooke d'élaborer un plan d'action et de développement du secteur culturel d'ici à juin 1990.

## "PHRASE MYSTÈRE"

de la tribune

GAGNANTES  
DU 16 mars 1989

50\$ Mme Lise Beaulieu  
199, rue Chartier, App. 2  
Sherbrooke

50\$ Mme Doris Simard  
29 - 14e avenue sud  
Sherbrooke

50\$ Mme Madeleine Béchar  
51, rue Boisclair  
Princeville

250\$ Mme Rose Hélène Trépanier  
1666, rue Chagnon, App. 5  
Sherbrooke

50\$ Mme Denise Brodeur  
91 - 10e avenue sud  
Sherbrooke

500\$ Mme Alice Breton  
840, rue St-Louis  
Sherbrooke

50\$ Mme Cécile Rhéaume  
125, rue Principale, C.P. 92  
St-François Xavier

Il était difficile de "trouver" cette phrase mystère avec 3 lettres inutilisables. Toutefois, nous avons eu des gagnants et nous remercions tous les lecteurs qui ont participé. La phrase mystère était: "Un menteur, c'est un vicieux". Cette semaine, avec trois mots, ça devrait être plus facile.

## Faits divers



### • Résidence complètement détruite par le feu

Un feu qui a pris naissance vers 7h15 hier, au 142 de la rue Cerisaie, dans le développement du Lac Magog, dans les limites de la municipalité de Ste-Catherine-de-Hatley, a complètement détruit une résidence unifamiliale.

Ce sont les pompiers volontaires de North Hatley, au nombre d'une quinzaine, qui ont été appelés à combattre le feu. À leur arrivée, il n'y avait plus rien à faire. Le feu avait envahi la maison au complet.

La famille Robert Brewer qui habitait le bungalow avait pu quitter la maison à temps.

On ignore la cause de l'incendie. Les dommages pourraient se chiffrer à plus de 50 000 \$.

### • Solide collision sur Queen: deux blessés

Deux conducteurs ont subi diverses blessures et contusions dans la collision frontale de leur voiture, vers 07h15 hier, en face du 302 de la rue Queen, à Lennoxville.

Les conditions routières, la neige mouillée et la courbe prononcée à cet endroit auront entraîné une perte de contrôle d'une voiture qui a changé de voie pour donner contre le véhicule venant en sens inverse.

M. Richard Lévesque, âgé de 22 ans, de Sherbrooke a subi une fracture ouverte à la jambe de même que de multiples contusions.

### • Le tireur de l'école: l'enquête progresse

Pour ceux qui ne le connaissent pas, le détective Gilles Tanguay est un limier qui progresse logiquement, lentement mais sûrement.

Il débâcle peu à peu toutes les pistes qui se sont ouvertes à l'issue de l'incident du coup de feu dirigé vers une classe de 6e année de l'École Pie X, jeudi dernier.

Un projectile de calibre 22 a fracassé une vitre double pour tomber sur le plancher d'une classe abritant une trentaine d'élèves.

### • Les deux adolescentes regagnent le bercail

Les deux adolescentes de 15 et 14 ans qui faisaient l'objet de recherches de la part des enquêteurs de la Sûreté municipale de Rock Forest ont finalement regagné le bercail.

On rappelle qu'un appel à tous avait été lancé dans La Tribune, la semaine dernière, avec descriptions et photographies des deux jeunes filles que l'on savait en fugue.

Or, elles ont été retracées lors d'une routine de vérifications dans le secteur de Bromont, en fin de semaine dernière.

«Cela va appuyer un certain nombre de demandes du milieu, juge M. Castonguay. Bien sûr, les décisions tiennent compte des budgets disponibles et à ce niveau-là, il reviendra au conseil municipal de prendre position.»

Par contre, le président du Comité culturel — un groupe consultatif mis sur pied par la Ville de Sherbrooke — refuse de dresser un lien avec quelconque dossier présentement sur la table, y compris la demande visant l'implantation d'une salle de diffusion permanente du théâtre. «Le Comité a déjà reçu un mandat à ce sujet, pour émettre un avis, et nous nous exécuterons bientôt», a commenté Claude Castonguay.

### Cela confirme

Les résultats de l'étude d'impact économique confirment les présomptions du milieu culturel, voulant que ce secteur représente une force économique importante. «On en est très heureux, dira le président du Comité, mais il ne faut pas oublier que la culture n'est pas qu'une activité économique. Elle possède aussi des valeurs éducatives qu'il ne faudrait pas ignorer.»

Déposée au conseil municipal de Sherbrooke lundi, les principaux résultats de l'étude ont été présentés par le Chambre de commerce, hier. L'économiste Mario Thibault a notamment fait ressortir les perspectives de développement intéressantes qu'affiche le domaine culturel dans la région.

«C'est un secteur où les éléments de développement ne sont pas encore utilisés à leur maximum, comparativement à d'autres secteurs face auxquels les gens sont sensibilisés depuis de nombreuses années, commente-t-il. Pour le domaine culturel, la prise de conscience est récente, les structures aussi, et tous les outils ne sont pas encore disponibles.»

Selon l'économiste, il n'est pas illusoire de croire à un taux de croissance pour le secteur culturel équivalent à celui des secteurs manufacturier ou touristique.

### 17 millions \$

Pour sa part, le conseiller municipal Laurier Cusseau fait valoir que les données contenues dans l'étude d'impact permettront sans conteste d'orienter le développement culturel ces prochaines années «comme composante du développement économique global».

Tel que publié hier, la recherche permet de conclure que l'activité culturelle génère des transactions globales d'environ 17 millions \$ dans le Sherbrooke métropolitain, dont près de la moitié dans d'autres domaines que la

Vous avez les reins solides? Lutte avec nous.



LA FONDATION CANADIENNE DU REIN

**la tribune**  
1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,  
Tél.: 564-5450, J1K 2X8  
Journal quotidien publié à Sherbrooke par  
Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.  
(division La Tribune)  
Téléphones:  
Petites annonces: 564-0999  
Publicité: 564-5450  
Rédaction: 564-5454  
Abonnements: 564-5466  
Courrier de deuxième classe:  
Enregistrement No 1539  
Abonnement: Au Canada territoire immédiat, sauf endroits desservis par camelot et routes motorisées 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.  
«La Tribune» est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune. 29056

UN AUTRE CONCOURS  
de  
LA TRIBUNE

1,000\$ À GAGNER  
1 gagnant de 500\$  
1 gagnant de 250\$  
5 gagnants de 50\$

Ci-après, nous publions quelques lettres alphabétiques susceptibles de vous aider à compléter la "Phrase mystère".

V O S L

\* Voyez les règlements dans La Tribune de lundi.

**SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN**

Des frais de 10 000 à 12 000 \$ pour la municipalité

# Six des sept élus de Magog délégués à un congrès à Vancouver

par Gilles DAIGLE  
**MAGOG** — Il en coûtera sommairement entre 10 000 et 12 000 \$ aux contribuables magogois pour être représentés au mois de juin, à Vancouver, au congrès de la Fédération canadienne des municipalités. Six des sept élus, dont quatre accompagnés de leurs épouses, seront du voyage.

Cette délégation assurera à Magog, lors de ces assises, une présence et une visibilité sans précédent.

Telle est du moins la décision prise à l'unanimité par le conseil municipal, lors de sa dernière assemblée publique.

Pour le maire Paul-René Gilbert, il n'en coûterait pas beaucoup plus cher à la Ville pour faire voyager ces 10 personnes lors de cette rencontre nationale de quatre jours que d'assister au congrès de l'Union des municipalités du Québec, qui doit avoir lieu à Montréal au mois d'avril. «Les conseillers avaient le choix de participer à l'une ou l'autre de ces rencontres. La majorité ont opté pour le congrès de Vancouver d'abord pour des raisons de disponibilité», a-t-il dit.

Comment expliquer que Magog délègue six de ses conseillers au congrès de la fédération canadienne des municipalités de Vancouver alors que la ville de Sherbrooke n'y déléguerait depuis quelques années pas plus que trois de ses élus?

**Des poux?**

Le maire Gilbert, visiblement offusqué, a qualifié de «mesquine» la remarque du journaliste, l'accusant de «chercher des poux» là où il n'y en a pas. «Sherbrooke, a-t-il argumenté, participe à 20, 25 ou 30 rencontres du genre, je ne sais trop. Magog a toujours adhéré à la Fédération canadienne des municipalités sauf pour une courte période du régime du maire Antonio Lacasse. Nous continuons d'y adhérer parce que c'est



Le maire Paul-René Gilbert

important pour la municipalité.»

Entre le congrès de Vancouver ou celui de Montréal, le maire Gilbert devait dire qu'il appartenait aux conseillers de faire un choix. «Il faut croire qu'ils leur adonnaient mieux d'aller à Vancouver. De toutes façons, vous leur poserez la question car c'est leur choix à eux et non pas le mien.»

**Pas de politique**

On sait par ailleurs qu'il n'existe aucune politique ou procédure formelle à la Ville de Magog pour tout ce qui concerne les déplacements ou représentations des membres du conseil de ville. Les élus doivent cependant demeurer dans les limites d'un budget dit «d'activités de législation» qui leur alloue 117 000 \$, comprenant salaires et frais de voyages. De cette somme, 84 000 \$ sont versés pour les salaires du maire

et des conseillers, le reste — 33 000 \$ — étant réservé pour les frais de voyages et de séjours à l'extérieur, à l'occasion de congrès, colloques ou rencontres officielles.

Un fonctionnaire de la municipalité a confié qu'une rationalisation des dépenses serait sans doute souhaitable à ce chapitre. Selon ce dernier, la limite du budget établi pour les «activités de législation» était un «moindre mal» en l'absence d'une véritable politique de dépenses pour les frais de représentation alloués aux élus dans l'exercice de leurs fonctions.

**PASCAL CORRECTION**

Dans notre circulaire "Y a du Pascal dans l'air" distribuée de porte à porte.

Page 4: minuterie enfichable, l'illustration est incorrecte.

Nos excuses à notre clientèle. 49789

**CORRECTIONS**

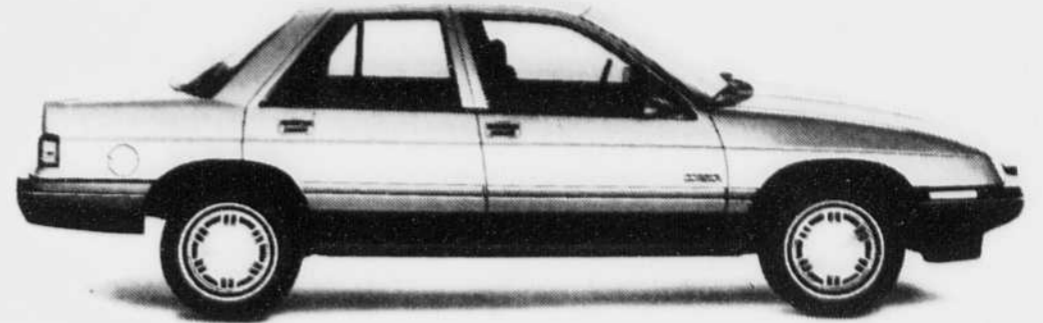
Dans le cahier publicitaire inséré dans La Tribune du 22 mars.

Page 3: l'article "B": la veste coton/nylon à 32,99 ne sera pas disponible. l'article "D": la veste en popeline polyester/coton ne sera pas disponible.

Page 13: les vélos CCM annoncés sont vendus sans béquille ni catadioptrés (réflecteurs).

Nos excuses à notre clientèle. 49790

Plus que de  
**ON DONNE L'AIR!**  
 EN PLUS DU CLIMATISEUR GRATUIT\* OBTENEZ



Chevrolet Corsica

- 24 caractéristiques standards
- moteur transversal 4 cylindres 2 litres à injection électronique de carburant
- transmission automatique 3 vitesses
- radiocassette AM/FM stéréo avec chercheur-explorateur
- 4 haut-parleurs
- régulateur automatique de vitesse
- console de transmission au plancher
- traction avant
- 4 portes
- tableau de bord et volant amortisseurs
- direction assistée à crémaillère
- freins servo-assistés avec disques avant tambours arrière
- éclairage d'appoint
- complément d'insonorisation
- desembrure de glaces latérales
- dégivreur de lunette
- rétroviseurs extérieurs, gauche télé réglable
- sièges baquets inclinables en tissu avec appuis-tête séparés
- réglage manuel du siège en 4 positions, côté conducteur
- glaces teintées
- télécommande d'ouverture du coffre
- assise-glaces à balayage intermittent
- pneus à carcasse radiale ceinturée acier
- toutes saisons
- phares combinés à halogène
- chauffe-bloc
- peinture 2 tons
- transport et préparation inclus

POUR **14 600\$\*\*** À SEULEMENT

**9,9%** JUSQU'À 48 MOIS

Taxe d'accès en sus. Taxe de vente en sus. Cette offre s'applique uniquement aux modèles 89 Corsica neufs et spécialement équipés. Certains équipements illustres ci-dessus peuvent être offerts moyennant un supplément. Cette offre comprend le rabais de 1 045,70\$ du manufacturier. Voir votre concessionnaire GM pour tous les détails.

**ET QUE DIRE...**

- ☆ DE LA QUALITÉ DE NOTRE PARC DE VOITURES USAGÉES
- ☆ ET DE LA GARANTIE À VIE SUR NOS TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT
- ☆ ET LE FAIT QUE NOUS PAYONS \$50 DÉDUCTIBLE SUR LES PARE-BRISE
- ☆ ET NOS 70 ANS DE SERVICE CONTINU.

VOILÀ AUTANT DE BONNES RAISONS POUR VENIR NOUS RENCONTRER...

PRENEZ LA ROUTE DU SERVICE!

**DYSON & ARMSTRONG INC.**

VOITURES NEUVES ET ADMINISTRATION 265, rue Principale, Richmond, 826-3721

VOITURES USAGÉES 614, rue Craig, Richmond, 826-3501

Du 20 au 25 mars 1989

# L'éclosion des SUPERAUBAINES

Joyeuses Pâques

**OASIS** JUS DE FRUITS OASIS 1 L

**98¢**

**LIBBY'S** JUS DE TOMATE CANADA DE FANTAISIE 1,36 L

**79¢**

**JAMBON DANS LA FESSE** Prêt-à-manger Un bout ou l'autre Environ 3 kg MARQUES POPULAIRES

**89¢ /lb**

**Il y a un supermarché IGA près de chez-vous!**

**WICKHAM** Rosaire Mathieu Inc. 859, rue Principale

**WEEDON** A.R. Dumas Inc. 334 St-Janvier

**DRUMMONDVILLE** Épicerie Irénée Fleury 143 St-Damien

**AYER'S CLIFF** Marché G.D. Houde Inc. 1118, rue Main

**ST-GERMAIN DE GRANTHAM** Yvon Lambert Inc. 291 Notre-Dame

**WATERVILLE** Supermarché Néron 143, rue Compton Est

**COMPTON** Marché Bourgault Inc. 8, rue Hatley

**SHERBROOKE** Marché Therrien Inc. 48, rue King Est

**SAWYERVILLE** J.A. Lowry Ltée 2, rue Cookshire

**FRAISES FRAÎCHES** Produit de la Floride Cont 473 mL (1 chop.)

**77¢**

Notre cahier publicitaire vous propose de nombreuses autres aubaines. (Si vous ne recevez pas ce cahier publicitaire, demandez-en un à votre marchand IGA)



Prix en vigueur jusqu'au samedi 25 mars 1989. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Le texte prévaut sur la photo lorsque celle-ci ne correspond pas à la description du produit annoncé.

## SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

# 2 préposés de l'agence Les enfants de l'arc-en-ciel: la cause reviendra au rôle de la Cour du Québec d'ici les prochains jours

par Pierre SAINT-JACQUES

**SHERBROOKE** — La cause des deux préposés de l'agence d'adoption Les enfants de l'arc-en-ciel reviendra au rôle de la Cour du Québec d'ici les prochains jours.

Le juge Jean-Louis Pélouin de la Cour supérieure a en effet accueilli favorablement la requête en mandamus présentée par le défenseur Jean Couture à l'effet que le juge Gérard Desmarais de la Cour du Québec avait la juridic-

tion pour se prononcer sur la requête de motion pour détails des accusés Isabelle Cyr et Sabino Alas Gomez, âgés respectivement de 50 et 52 ans.

Ces derniers font face, chacun, à 113 chefs d'accusation de fabri-

cation de faux certificats et d'abandon du ministère public et d'une crèche privée du Mexique, d'utilisation de ces documents et de fraude à l'égard de couples désirant adopter des enfants.

### Juridiction

Le juge Pélouin a appuyé sa décision sur deux jugements de Cour d'appel rendus après divers amendements apportés au Code criminel au sujet de cette juridiction pour un juge de Cour provinciale d'entendre une requête pour annulation ou de motion pour détails.

Le jugement de la Cour d'appel de l'Ontario ne laisse aucun doute sur cette juridiction du premier juge: «Le tribunal qui entend la comparution d'un accusé a juridiction avant que ce dernier ne fasse son option, pour recevoir et entendre une requête en annulation de l'acte d'accusation et que l'option est une décision importante pour l'accusé et qu'il ne devrait pas être forcé à la faire avant d'avoir eu une information raisonnable en ce qui concerne les plaintes portées contre lui, et cela pour être en mesure de faire une défense à son procès.»

La Cour d'appel de la Colombie britannique va plus loin en confirmant ce droit de l'accusé d'obtenir plus d'informations et de précisions quant aux actes reprochés par la Couronne même si l'acte d'accusation est suffisant.

Le juge Pélouin fait siennes ces deux décisions de Cour d'appel et retourne l'affaire des Enfants de l'arc-en-ciel devant le juge Desmarais.

## Au palais de justice

### • Elle plaide non coupable

Accusée d'avoir mis le feu, le 8 mars, au 326 Kennedy Sud, à Sherbrooke et d'avoir proféré des menaces de mort à l'endroit de la locataire Hélène Bisson qui y tenait un centre de dépannage, Brigitte Bélanger, âgée de 25 ans, a plaidé non coupable, hier, devant le juge Gérard Desmarais et a opté pour un procès devant juge et jury.

Le défenseur Jean-Marc Béland a demandé à la Cour de reporter la cause à jeudi car, a-t-il expliqué, diverses avenues sont présentement étudiées dans cette affaire.

On envisage, entre autres, la possibilité que la jeune femme subisse une cure fermée de désintoxication avant d'avancer davantage dans le processus judiciaire.

Tout cela sera débattu devant le juge Desmarais jeudi.

Le procureur Paul Crépeau du ministère public ne s'est pas opposé à ce renvoi de deux jours.

L'incident, éclaté en début de soirée, avait nécessité trois alarmes et avait pour ainsi dire ravagé de fond en comble la maison de deux logements et d'un sous-sol aménagé en centre de dépannage.

Les dommages avaient été évalués à quelque 100 000 \$, c'est-à-dire un montant plus élevé que le total des pertes par le feu enregistrées en janvier et février.

L'accusée revenait hier d'une évaluation psychiatrique à l'issue de laquelle elle a été jugée apte à comparaître et à enregistrer le plaidoyer que l'on sait.

Le problème serait en serait moins un de déséquilibre mental que de toxicomanie sévère.

### • Ordonnance d'évaluation psychiatrique

L'homme de 51 ans, de Coaticook, arrêté en soirée de lundi par les policiers municipaux de l'endroit subira à son tour une évaluation psychiatrique de trois jours.

Le juge Gérard Desmarais a émis cette ordonnance, hier, après une suggestion du défenseur Jean Leblanc.

L'individu s'était présenté chez sa femme, en compagnie de son fils, en début de soirée.

Il cachait deux fusils de calibre 12 chargés et au canon coupé sous son manteau ce que son fils ignorait.

Un divorce imminent et non accepté par l'accusé serait à l'origine de cette visite armée qui a provoqué une escarmouche entre l'homme et son fils ce qui a permis au fils et à la femme de s'enfuir.

L'homme, par la suite, s'est barricadé dans la maison en menaçant de tout faire sauter avec lui.

Le directeur Roch Gaudreault a réussi à convaincre l'homme de se débarrasser de ses armes et de se rendre.

À son retour devant la Cour, l'homme aura à plaider coupable ou non coupable à une accusation de menaces de mort, jeudi.

### • Encore un 500 \$ et une interdiction

Un automobiliste, impliqué dans un accident avec un taux d'alcool de 170 milligrammes par 100 millilitres de sang, a été condamné pour une première infraction à 500 \$ d'amende et à une interdiction de conduire pour une période de trois mois.

Le juge Gérard Desmarais a rendu cette décision, hier, après un plaidoyer de culpabilité de l'accusé.

Il n'y a pas un jour qui passe en Cour du Québec sans que plusieurs décisions du genre ne soient rendues.

C'est un des gros problèmes de la société d'aujourd'hui: le volant et la dive bouteille.

### • Le ministère public en appel

Un procureur du district judiciaire de Saint-François vient d'engager une procédure d'appel

# Deux paires de lunettes pour le prix d'une!

La deuxième paire est toujours gratuite, qu'elle soit pour vous... ou pour votre meilleur ami...

LUNETTERIE  
**NEW LOOK**



**SHERBROOKE**  
Galeries Quatre-Saisons  
Tél.: 565-3632

EGALEMENT A:  
MONTREAL (5)  
QUEBEC  
SAINTE-FOY  
LEVIS  
TROI-RIVIERES  
GATINEAU  
CHICOUTIMI

Le solde expire le 31 mars 1989

Un choix de cassettes pour votre collection  
Liquidation 51-8000  
**295<sup>ch.</sup>**  
~~5-95~~



rabais 50%

Obtenez un rabais sans et un son étonnant



Les enceintes Mach-4000 à évent accordé. Puissance admissible 130 W. 40-8039

**149<sup>ch.</sup>**  
~~299.95~~

**1/2 PRIX**

Conservez vos souvenirs en photos  
Caméra 35mm comprenant film, étui, piles. Avance motorisée du film. 16-8902

**59<sup>ch.</sup>**  
~~69.95~~



rabais \$10

**799<sup>00</sup>**  
était 999.00

**NOUVEAU BAS PRIX**

Sauf les articles en liquidation des bons de réduction différés. Nous nous réservons le droit de corriger les toutes de frappe. Composants d'ordinateurs, accessoires non inclus.

# Radio Shack

Voyez les pages blanches pour le magasin Radio Shack ou détaillant participant le plus près

Téléphone programmable à plusieurs fonctions, de maison ou bureau

Composition et re-composition autom. Stocke jusqu'à 30 nos. 43-8400

**59<sup>95</sup>**  
~~99.95~~



rabais \$40

Poste SRG, d'urgences  
Accès canal 9 prioritaire et 40 canaux. 21-1500

**79<sup>95</sup>**  
~~99.95~~

rabais \$20

Walkie-talkie à 3 canaux, portatif 1.5 W, cristaux du canal 14. 21-1639

**49<sup>97</sup>**  
~~99.95~~

**1/2 PRIX**

Pour ordinateur ou imprimante

**49<sup>95</sup>**  
~~79.95~~  
Liquidation 26-1354

rabais \$30



rabais \$30

**49<sup>95</sup>**  
~~79.95~~  
Liquidation 26-1355

Imprimante mode triple à matrice de points

- Imprime 300 caractères, 132 colonnes
- Compatible PC
- Produit graphiques
- Entraîneur intégré
- Interface série parallèle compatible ordinateur couleur. 26-2808



DIVISION + INTERTAN CANADA LTEE 48992

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

# Étude de 2 scénarios pour remettre en marche l'usine d'épuration

par André LAROCHE

**BROMPTONVILLE** — Le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) et la Société québécoise de l'Assainissement des Eaux (SQAE) étudient présentement divers scénarios, afin de remettre en marche l'usine d'épuration des eaux usées de Bromptonville. Fermée depuis plus de trois mois, l'usine a été construite au coût de 3,4 millions \$, en 86.

Les ingénieurs de la SQAE ont en effet remis en marche au début du mois les pompes de l'usine, arrêtées depuis trois mois et demi. Pendant quatre semaines, ils procéderont à des tests pour vérifier le débit des égouts de la municipalité. Devant les résultats, il faudra soit reconstruire le réseau du centre-ville ou agrandir l'usine de filtration. L'option retenue devrait être connue d'ici deux mois.

«Il leur reviendrait moins cher d'agrandir l'usine», de penser M. Rosaire Maheux, contremaître des Travaux publics de la Ville. «Surtout que la réhabilitation du réseau n'a pas donné les résultats escomptés dans les autres municipalités.»

«Et ça coûte cher de refaire un réseau d'égout.»

Puisque la municipalité n'a toujours pas signé le protocole d'entente, elle ne reconnaît pas la

propriété de l'usine jusqu'à sa parfaite mise au point. Les correctifs apportés seraient donc défrayés entièrement par le gouvernement, d'avancer M. Maheux.

### Problèmes

«En deux ans, l'usine n'a jamais fonctionné plus que trois mois de suite», de mentionner le contremaître. «Le 18 novembre dernier, nous avons donc informé le MENVIQ que nous fermions le tout.»

Le volume d'eau excessif entraîne en effet une usure prématurée des pompes et du système destructeur des matières polluantes. De plus, le temps de rétention dans les bassins a dû être réduit de vingt-huit à quatorze jours pour traiter le volume d'eau prévu. L'eau rejetée dans la rivière St-François répondrait tout de même aux normes du MENVIQ. «Mais n'est pas aussi limpide

qu'elle le devrait», de préciser M. Maheux.

Enfin, le contribuable de Bromptonville doit assumer des coûts d'opérations beaucoup plus élevés que prévu. A sa conception, on estimait les coûts d'élec-

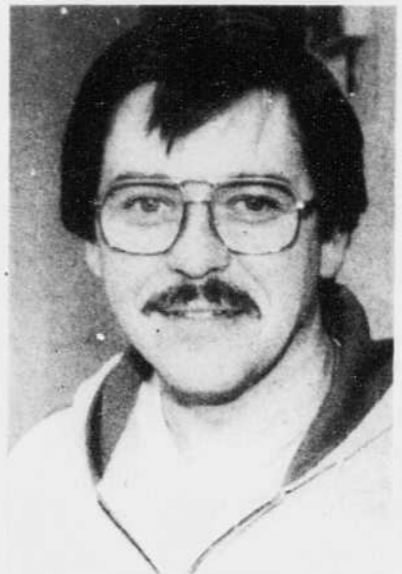
tricité et de main-d'oeuvre à 70 000 \$ par année. En 88, la municipalité a déboursé 43 172 \$ pour à peine «cinq à six mois d'utilisation», de dire le secrétaire-trésorier Michel Dupont.

### Fausse estimations

Ce centre de traitement des eaux usées, construit en 1986 au coût de 3,4 millions \$, fonctionne depuis deux ans au double de sa capacité normale. Cette suractivité abusive découlerait d'une conception de l'usine basée seulement sur une étude préliminaire incomplète.

«L'usine a été conçue pour traiter 1580 mètres cubes d'eau par jour, mais le réseau d'égout éjecte pour sa part 3 000 mètres cubes d'eau, d'expliquer M. Rosaire Maheux.

Selon ce responsable, les ingénieurs de la SQAE n'auraient pas tenu compte de l'infiltration de sources souterraines dans le vieux réseau du centre-ville. M. Maheux ajoute également que l'étude préliminaire a probablement été effectuée en saison sèche et que «d'autres études auraient dû être effectuées dans le temps de la fonte des neiges».



Michel Dupont

## Appui des municipalités à Ambulance Stanstead

**ROCK ISLAND (MD)** — Les cinq municipalités des Villes frontalières, soit Beebe, Rock Island, Stanstead, Stanstead-Est et Ogden, ont adopté une résolution dans le but de préserver le service ambulancier «Ambulance Stanstead» tel qu'il existe présentement.

Ce front commun se veut le reflet de la volonté de la majorité de la population de ce secteur envers ce service en opération depuis une dizaine d'années.

En vertu de la réforme gouvernementale, qui entrerait rapidement en vigueur, le service actuel, qui est assuré présentement par huit personnes travaillant à temps partiel, serait éliminé.

Présentement il en coûte près de 70 000 \$ annuellement pour le service ambulancier, dont 41 000 \$ proviennent de subventions gouvernementales.

Avec le nouveau système proposé, les dépenses friserient les 200 000 \$ et le service aurait trois personnes à plein temps. Les autorités municipales et la population en général jugent absurde

l'augmentation des dépenses, surtout que le service actuel fonctionne bien et ne reçoit que des éloges sur son personnel et sur la qualité du service.

Des dirigeants du CRSSE (Conseil régional de la santé et des services sociaux de l'Estrie) ont tenté sans succès de convaincre les autorités municipales des bienfaits de la réforme. Ce que les autorités municipales, médicales et la population redoutent c'est de voir s'implanter un service non réclamé par la population ou ses dirigeants, service qui pourrait être centralisé ailleurs sans que la population des Villes frontalières puisse avoir son mot à dire, tout comme c'est le cas pour la réforme actuelle.

Outre les municipalités qui s'opposent à cette réforme, l'Association libérale du comté d'Orford a également adopté une résolution d'appui. Le service actuel est opéré par une corporation sans but lucratif et a été lancée initialement grâce à l'appui des municipalités qui avaient versé 2000 \$ chacune.

## Un comité se penche sur l'absence de loisirs aux Villes frontalières

**STANSTEAD (MD)** — Grâce à l'initiative de M. Florent Roy, conseiller municipal de Stanstead, un comité composé majoritairement de jeunes a été formé dans le but de trouver des solutions pratiques et durables, à l'absence de loisirs dans le secteur des Villes frontalières.

Le comité est composé de Johanne Ladouceur, Sonya Robert, Claude Comeau et Andy Sayers. Trois adultes complètent le comité: Mme C. Colt, de Beebe, et de Mme Armin Ruf, de Stanstead. Une autre personne sera nommée d'ici à quelques jours.

Tout a débuté par une rencon-

tre entre le maire de Stanstead, M. Edward Hyatt, et quelques jeunes qui se plaignaient de n'avoir aucune activité strictement pour les 11-18 ans. M. Hyatt a relancé la balle dans le camp des jeunes en leur disant que le conseil était prêt à faire une partie du chemin pour trouver des solutions, mais que les jeunes devraient en faire autant.

Les réunions subséquentes, pilotées par le conseiller Florent Roy, ont apporté les résultats que l'on sait, sauf qu'il y a une sérieuse pénurie de parents disponi-

## Hausse du salaire des édiles à Rock Forest

**ROCK FOREST** — A moins d'une volt-face fort peu probable, les administrateurs municipaux de Rock Forest garderont un souvenir agréable de la Fête des travailleurs.

Le conseiller Claude Babeux qui, en février, a remplacé le député conservateur du comté de Richmond-Wolfe Yvon Côté comme représentant des contribuables du district Mille-Flours a donné avis du dépôt d'un règlement qui, s'il est entériné le 1er mai, comme prévu, augmentera le traitement du maire de 37 pour cent et celui de chaque conseiller

de 49 pour cent.

Le traitement annuel du maire qui est présentement de 24 152,76 \$, soit une rémunération imposable de 16 101,84 \$ et une allocation de dépenses non imposable de 8050,92 \$, sera porté à 33 215 \$, soit une rémunération de 24 000 \$ et une allocation de dépenses de 9215 \$. Le traitement de chacun des six conseillers qui est de 8050,92 \$, soit une rémunération de 5367,28 \$ et une allocation de dépenses de 2683,64 \$, sera porté à 12 000 \$ et consistera en une rémunération de 8000 \$ et une allocation de dépenses de 4000 \$.

## Transport scolaire à Notre Dame-des-Mères: problème réglé pour cette année

**SHERBROOKE (MR)** — La Division du transport de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, a indiqué au conseil des commissaires qu'elle a l'intention de maintenir, jusqu'à la fin de l'année, l'organisation du transport des enfants du rang 4 du Canton de Brompton, telle qu'elle a été expérimentée depuis quelques semaines.

Il en coûtera environ 1 500 \$ pour ce faire.

Pour répondre à une demande des parents de ce secteur, qui craignaient pour la sécurité de leurs enfants, la Division du transport a allongé le parcours de deux véhicules afin de permettre l'embarquement et le débarquement des élèves du côté de leur résidence.

### Satisfaits

Les parents se sont montrés satisfaits des résultats de cette expérience. L'un de leurs porte-parole, M. André Fréchette, a cependant déclaré que, non seulement les parents voulaient voir l'organisation du transport demeurer telle quelle d'ici juin, mais l'an prochain aussi.

D'ailleurs, un document signé conjointement par deux représentants des parents, MM. Gilles Bergeron et André Fréchette, ainsi que par le coordonnateur de la Division du transport de la CSCS, M. Real Beaudette, signale: «Les représentants des parents exigent la permanence de cette forme d'organisation du transport scolaire».

Selon M. Beaudette, l'organisation de l'an prochain s'inspirera de celle qui existe présentement, mais il est certain aussi qu'il faudra tenir compte de la clientèle résidant dans le rang 4 l'an prochain pour l'organisation du transport et l'ajuster en conséquence.

Afin de répondre à la demande des parents actuellement, la Division du trans-

port a demandé au transporteur de donner priorité aux deux véhicules dont le parcours est allongé, lorsqu'ils quittent les débarcadères.

Elle a aussi demandé au transporteur scolaire de désigner des conducteurs expérimentés pour la conduite de ces deux véhicules.

De même, elle a demandé la collaboration des parents pour que les élèves se trouvent à l'arrêt d'autobus à temps et elle a demandé l'autorisation d'un parent pour que l'autobus puisse tourner dans son entre.

Les parents ont donné leur accord pour devancer l'horaire des parcours.

De plus, la Sûreté du Québec a accepté de collaborer pour qu'il y ait une présence policière plus visible à l'heure du transport scolaire.

Selon le coordonnateur de la Division du transport, les critères régissant l'organisation du transport dans le rang 4 sont nouveaux et permettront d'examiner les autres demandes sous le même angle.

### Recommandations

Enfin, les parents du rang 4 demandent à la Commission scolaire d'inciter les transporteurs à munir leurs véhicules de doubles feux intermittents, jaune et rouge. Ils demandent également que les bras d'arrêt mécanique soient plus longs, de façon qu'ils soient plus visibles et qu'ils empêchent le doublage des autobus scolaires.

Du 20 au 25 mars 1989

# Le Grand Rallye de la BONIVENTE

## 100 000 \$ EN PRIX À GAGNER

— 10 VOYAGES POUR 2 PERSONNES EN FLORIDE  
— 990 CERTIFICATS-CADEAU DE 75 \$

Participez aux étapes du Grand Rallye de la Bonivente et courez la chance de vous mériter un certificat-cadeau de 75 \$ ou de vous envoyer pour la Floride.

Il y aura en tout 11 Boniventes d'une semaine, donc 11 tirages de 75 \$ par magasins durant l'année 1989. Surveillez les mobiles du Grand Rallye de la Bonivente en magasin, ainsi que nos circulaires. Ils vous indiqueront la semaine ou vous pouvez participer au concours.

Vous avez jusqu'à 16h00, le samedi 2 décembre 1989 pour participer au grand tirage, soit, 10 voyages pour 2 personnes en Floride. Voyez les règlements complets en magasins.

## Beautés de Pâques!

Ma Poupée

La marchandise en magasin peut différer de la photographie. Tailles: 2 à 14 ans.

# clément

49762 564-7881

No carte verte 18388 3025 King Ouest, Sherb.

ESSUIE-TOUIT Blanc PRONTO 2 gal.

# 69¢

454g

# 1,99

Prix annoncé: 2,39\$

Avec le bon de réduction dans notre circulaire Bonichoix.

JAMBON DANS LA FESSE

196 \$/kg

# 89¢ /lb

FRAISES FRAICHES

77¢

**Il y a un supermarché IGA près de chez-vous!**

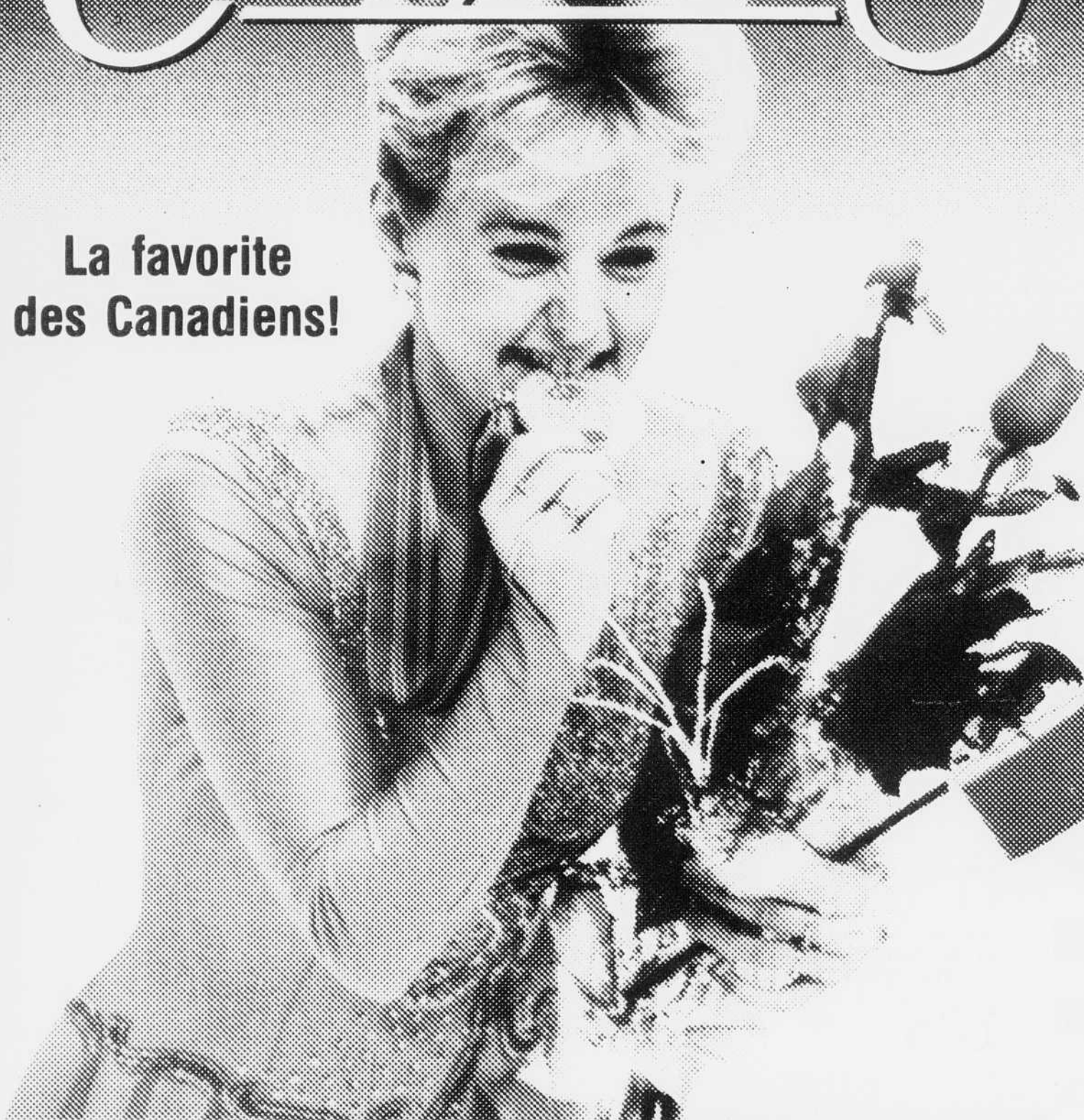
<b>THETFORD MINES</b> Cooprix IGA Thetford 520, boul. Smith S	<b>BROMPTONVILLE</b> Marché Castonguay Bromptonville Inc. 27 St Joseph	<b>COATICOOK</b> Aux Aubaines Coaticook 265, rue Child	<b>EAST ANGUS</b> Marché Blouin 53, rue East Angus
<b>SHERBROOKE</b> Supermarché Dunant 1541, rue Dunant	<b>WINDSOR</b> Supermarché Grégoire 16, rue Principale	<b>KNOWLTON</b> Supermarché Beaudry Inc. 472, rue Principale	<b>FLUORIMONT</b> Aubaines Plus Fluorimont 2248, rue King Est
<b>COOKSHIRE</b> Supermarché IGA Cookshire Inc. 115 Principale O.	<b>ST NICEPHORE</b> Supermarché Clément 4565, boul. St Joseph	<b>ROCK ISLAND</b> Marché Bouchard Inc. 16, rue Principale	<b>ST ELIE D'ORFORD</b> Marché Clément 1065, Route 220
<b>PLESSISVILLE</b> Co-op 1971, rue Bilodeau	<b>DISRAËLI</b> Supermarché IGA 126, rue Champeau		

# JOYEUSES PÂQUES

# Ice CAPADES

TOM  
SCALLEN  
PRÉSENTE

La favorite  
des Canadiens!



INVITÉE DE GRANDE RENOMMÉE

MÉDAILLÉE D'ARGENT MONDIALE  
ET AUX JEUX OLYMPIQUES 1988

*Elizabeth*

## MANLEY

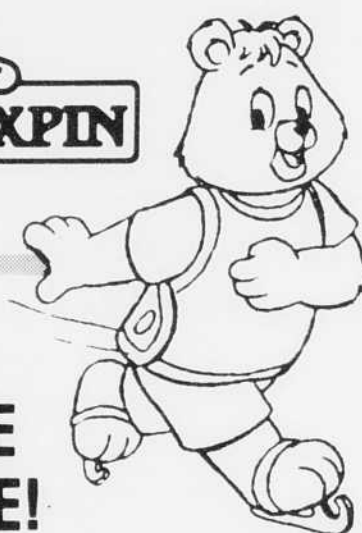
AVEC

3 FOIS CHAMPION CANADIEN  
MONDIAL PROFESSIONNEL

*Brian*

## POCKAR

THE WORLD OF  
TEDDY RUXPIN



QUE LE  
SPECTACLE  
COMMENCE!

TM and © Alchemy II, 1985 Licensed by World of Wonder, Inc.  
© 1988 Ice Capades

### \* GRAND SPÉCIAL POUR TOUTE LA FAMILLE \*

SOIRÉE DU RANCH DU SPAGHETTI

Mercredi, le 22 mars — Réduction 3,00 \$ pour tous!

MERCREDI, LE 22 MARS — 19 h 30

JEUDI, LE 23 MARS — 19 h 30

Rabais pour enfants de moins de 16 ans et l'Âge d'Or (62 ans)

VENDREDI, LE 24 MARS — 20 h 00

SAMEDI, LE 25 MARS — 12 h 00 ET 16 h 00

Rabais pour enfants de moins de 16 ans et l'Âge d'Or (62 ans)

SAMEDI, LE 25 MARS — 20 h 00

DIMANCHE, LE 26 MARS — 14 h 00

PALAIS DES SPORTS  
DE SHERBROOKE

360, rue Parc

BILLETTS: 9,00 \$ - 10,00 \$ - 11,00 \$

Sièges VIP disponibles  
en quantité limitée

Non sujets aux différents rabais

RÉSERVEZ MAINTENANT!  
CARTE VISA ACCEPTÉE

821-5850

Télé 7  
Sherbrooke

CITE-FM  
102.7

K900  
Super Hit

la tribune

CENTRE  
CITADELLE

Le Ranch  
du Spaghetti

CHLT 63  
LA SUPERSTATION

RÉGIONAL

# Le commissaire refuse d'intervenir dans l'ancienneté chez les cols blancs de LAB

par Pierre SEVIGNY  
**THETFORD MINES** — Ce n'est pas au commissaire du travail à intervenir pour régler une mésentente entre deux groupes de salariés d'une même association, même si cette mésentente peut s'expliquer en raison de la fusion récente et forcée de trois associations.

Voilà le commentaire émis par le commissaire du travail, Denis Gagnon, pour rejeter la requête déposée par le nouveau syndicat CSN des employés de bureau de la compagnie LAB Chrysotile Inc. de Thetford Mines. La direction syndicale demandait au commissaire de régler les difficultés engendrées par l'octroi des postes, suite à la création de la nou-

velle société regroupant trois employeurs.

Par sa requête, la CSN contestait la méthode utilisée par l'employeur et proposait plutôt d'établir une liste d'ancienneté fusionnée à partir des salariés actifs le 30 juin 1986. Plusieurs syndiqués s'opposaient aussi à cette solution en réclamant la fusion des listes d'ancienneté en une seule au 1er juillet 1986, sans égard aux salariés actifs ou inactifs à cette date.

Le commissaire note que la différence fondamentale entre les méthodes syndicales et la formule patronale réside dans le fait que les premières s'en remettent strictement aux règles d'ancienneté alors que la seconde ne fait appel à ces règles qu'après avoir utilisé une règle de proportion pour choisir les personnes devant être affectées sur les postes disponibles.

Or, Me Gagnon arrive à la conclusion que la méthode utilisée par l'employeur a été équitable et que la règle de la proportion utilisée a été objective et impartiale.

## Incapacité du syndicat

Le commissaire soutient qu'il n'a pas à intervenir en raison de l'incapacité du syndicat à obtenir un consensus parmi ses membres afin de présenter une position commune pour régler l'octroi des postes disponibles. Est-ce à dire qu'à chaque fois qu'on ne fera pas le consensus, il faudra recourir à l'intervention d'un commissaire du travail? Certainement pas.

En outre, Me Gagnon affirme que le problème auquel fait face le syndicat en est un de régie interne qui doit trouver sa solution dans les statuts et règlements du syndicat. Il n'est jamais facile de faire des consensus lors des assemblées syndicales et, à chaque fois, le syndicat doit recourir aux règles internes dont il s'est doté pour que s'exerce démocratiquement la vie syndicale à l'intérieur de ses structures.

Le commissaire Gagnon conclut donc que l'employeur a agi équitablement dans ce dossier et c'est pourquoi il a décidé de rejeter la requête syndicale.

## La CSN veut aller en appel

**THETFORD MINES (PS)** — Visiblement insatisfaits de la décision rendue par le commissaire du travail, Denis Gagnon, au sujet du dossier de l'ancienneté des cols blancs de la compagnie LAB Chrysotile Inc. de Thetford Mines, les dirigeants du syndicat CSN des employés de bureau de la société en commandite ont déjà logé une requête au Tribunal du travail dans le but d'obtenir la permission de contester cette décision.

Le président du syndicat, Pierre Courchesne, n'a pas caché sa déception quant au refus du commissaire d'intervenir pour régler la mésentente entre deux groupes de salariés de la même unité. Nous voulions faire trancher le débat par un commissaire du travail du fait que ce dossier sur l'ancienneté est très délicat. Il est difficile pour des dirigeants syndicaux d'être impartiaux à ce sujet, de commenter M. Courchesne.

CSN veut obtenir la permission d'en appeler. La cause sera vraisemblablement entendue le lundi 24 avril prochain.

Quant au problème de régie interne mentionné par le commissaire et qui serait à l'origine de l'imbroglio, M. Courchesne précise que la situation s'est sensiblement améliorée entre les membres depuis le dépôt de la requête qui remonte au 7 septembre 1988. Les gens comprennent mieux l'ensemble du problème.

Ce nouveau syndicat CSN regroupe des cols blancs provenant de trois unités différentes, soit de la CSD à la Société Asbestos Ltée, de la CSN chez Lac d'Amiante du Québec Ltée et des Métallos de la mine Bell. Ces trois compagnies se sont regroupées au sein de la société en commandite LAB et c'est ce qui explique la fusion des trois unités de négociation.

Le syndicat contestait aussi la méthode utilisée par l'employeur pour choisir les personnes ayant été affectées aux postes disponibles. Or, le commissaire a déclaré que la compagnie avait agi de façon équitable, objective et impartiale. Il reste que c'est toujours le salarié qui écope, de lancer le président du syndicat.

A la suite de la décision rendue par Me Gagnon, le problème demeure entier et c'est pourquoi la

## Sodisco incapable de prédire les effets du conflit terminé

par Maurice CLOUTIER  
**VICTORIAVILLE** — Heureux certes du retour au travail qui s'amorce normalement ce matin, les dirigeants du distributeur de produits de quincaillerie Sodisco, à Victoriaville, sont incapables de prédire les effets du conflit de travail de 13 semaines.

si ça va être très lent ou très actif. Il a ajouté que les effets du conflit ne seront mesurables que dans quelques mois.

Néanmoins, hier, à l'annonce de l'acceptation des offres patronales par les 230 employés syndiqués, M. Arcand a soutenu que «le téléphone sonnait comme lors d'un téléthon».

Il était aussi très soulagé de la fin du lock-out. «Il n'y a cependant aucun gagnant dans un conflit», a-t-il indiqué.

Concernant les augmentations salariales consenties, M. Arcand a soutenu que celles-ci ne devraient pas avoir un effet sur la négociation d'autres contrats de travail dans la région des Bois-Francs. Il a soutenu, sans aller dans tous les détails, que des employés toucheront des augmentations de 4,5 pour cent, bien que d'autres travailleurs obtiennent un rattrapage substantiel mais normal.

Hier, le vice-président Pierre Arcand, qui s'affairait avec toute l'équipe au redémarrage des opérations, n'avait pas la moindre idée de l'impact du conflit sur la clientèle, le volume d'affaires et les emplois.

«Le retour au travail se fera progressivement, selon les besoins. Nous n'avons pris aucun engagement au niveau des emplois... je n'ai aucune idée s'il y aura des mises à pied à la suite du conflit», a débité M. Arcand.

Quant au volume d'affaires, il s'est dit «très mal à l'aise de dire

## Enquête préliminaire de Dupuis ajournée au 1er mai

**ARTHABASKA (MC)** — L'enquête préliminaire de Paul Dupuis, âgé de 36 ans, de Victoriaville a débuté hier midi au palais de justice d'Arthabaska.

d'Arthabaska, Me Gérald Milot, a déposé divers rapports et fait entendre quelques policiers.

Une ordonnance de non-publication, émise par le juge Claude Pinard de la Cour du Québec, à la demande du défenseur, Me Denis Lavigne, interdit de rapporter les témoignages livrés à la cour.

En fin d'après-midi, l'enquête préliminaire a été ajournée au 1er mai.

Hier, le substitut du procureur de la Couronne dans le district

Dupuis est actuellement en liberté provisoire.

## VENDREDI SAINT



### MARCHE DU PARDON

à BEAUVOIR, 24 MARS 1989

Pour de plus amples renseignements, voyez La Tribune du 23 mars 1989.

Nous vous annonçons avec fierté la création du tout nouveau Club Orange de Provigo! Le Club Orange vous offre un mélange d'avantages et de privilèges que vous ne trouverez nulle part ailleurs.

# DEVENEZ MEMBRE DU CLUB ORANGE DÈS MAINTENANT!

### VOUS PROFITEREZ:

- De l'adhésion gratuite sur présentation d'une preuve d'achat de deux produits de marque Provigo ou d'un coupon de caisse Provigo d'un montant de 50 \$ ou plus.
- De chèques-bonis que vous recevrez périodiquement et que vous pourrez échanger à l'achat de produits ou de services offerts par des partenaires du Club Orange. Parmi ces derniers, citons Atlantique Image et Son, Petro-Canada, Unitotal, Lunetterie New Look, General Motors, Sol-Vac Tours, Kit-Atout, G. Lebeau, Sports Experts, Monsieur Muffler, Livres Loisirs, Marché de l'Électronique et plusieurs autres.
- D'un plan d'abonnement au journal LE ZESTE, le bulletin d'information officiel du Club Orange. Publié à raison de six numéros cette année, LE ZESTE vous offre toute une moisson de recettes, de tuyaux saisonniers et de Provi-Trucs à collectionner. Un thème bien de saison anime chaque numéro.

- Du programme ACTI-MENU conçu pour vous aider à prendre votre santé en main. Des spécialistes de la santé et de l'alimentation vous y donnent de l'appui, des conseils, des recommandations, des suggestions de menus et même des recettes de Grands Chefs! Acti-menu vous est présenté sous un format pratique et facile à collectionner.
- D'événements spéciaux et d'activités en magasin spécialement organisés pour les membres du Club Orange de votre quartier.
- De certificats-aubaines que vous recevrez par la poste! Vous pourrez échanger ces certificats chez Provigo et réaliser ainsi de belles économies sur des produits qui sont vendus chez Provigo.
- D'une trousse de membre gratuite comprenant: votre carte de membre, des certificats-aubaines, des chèques-bonis, LE ZESTE et le programme ACTI-MENU de Provigo.
- D'une ligne téléphonique sans frais 1-800-361-2487 Pour téléphoner au Club durant les heures normales d'affaires et obtenir des renseignements ou de l'aide au sujet de votre adhésion.

### CONCOURS DE LANCEMENT

Retournez votre formulaire d'adhésion avant le 8 avril 1989, et courez la chance de GAGNER l'un des 10 voyages d'une semaine pour deux à Miami (avion et hôtel inclus). En collaboration avec SOL-VAC TOURS. Une valeur approximative de 1 500,00 \$ chacun.

Pour obtenir une copie des règlements officiels du concours il suffit d'écrire à: CON-COURS CLUB ORANGE, 437, Grande-Allée Est, Québec, G1R 2J5, en prenant soin d'inclure une enveloppe préaffranchie et préadressée.



FAITES VITE! Le concours se termine le 8 avril et le tirage aura lieu le 8 juin 1989.

PROCUREZ-VOUS VOTRE FORMULAIRE D'ADHÉSION DANS LES SUPERMARCHÉS PROVIGO!

Le secret de Margot.  
Le Club Orange de Provigo.





## LE PRINTEMPS ÉLECTRIQUE

Entre le 13 mars 1989 et le 28 avril 1989,

**K900** et **la tribune**

vous donnent la chance de gagner l'un des prix suivants: 2 tables au laser, 2 fours micro-ondes, 2 systèmes de son portatifs ou encore 1 téléphone sans fil. Il suffit de remplir le coupon et le poster à:

K-900  
901, rue Galt est  
Sherbrooke, J1G 1Y6

Demeurez à l'écoute de K-900 pour plus de détails.

**LE PRINTEMPS ÉLECTRIQUE**

NOM: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE: \_\_\_\_\_

Règlements de ce concours disponibles à la station. 48741

QUÉBEC

# Le site de l'Agence spatiale dans la région de Montréal connu au plus tard dans un mois

par Guy TAILLEFER  
 OTTAWA (PC) — L'endroit à Montréal où sera installée la nouvelle Agence spatiale canadienne sera annoncé au plus tard dans un mois, a promis hier son président Larkin Kerwin.

Il prétend pour l'instant n'avoir aucune idée de l'emplacement de la future agence, dont la création entraînera le transfert d'Ottawa à Montréal de quelque 200 person-

nes. Il refuse aussi de dire combien de sites étaient envisagés. «Des sites, il peut y en avoir des centaines dans la région métropolitaine», a évasivement affirmé

M. Kerwin à des journalistes, alors qu'il venait de participer à une conférence de presse consacrée à la contribution apportée par le Canada à la mise au point d'un nouveau satellite de communications appartenant à l'Agence spatiale européenne.

Toute une série de facteurs, a-t-il indiqué, devront être examinés avant qu'une décision finale ne soit prise sur l'emplacement de l'agence canadienne, dont l'installation à Montréal a tout récemment été annoncée par le gouvernement Mulroney, au terme de plus de deux ans de tergiversations politiques.

Énumérant ces facteurs, M. Kerwin semblait avant tout vouloir tenir compte du confort de ses futurs employés. «Si l'agence doit réussir, il faut que son personnel soit heureux, content et bien installé», a-t-il répété à deux ou trois reprises.

À Montréal, la course est pourtant bien engagée pour l'obtention de l'agence. Sur la Rive-Sud, les députés fédéraux et provinciaux de la région réclamaient lundi son implantation à proximité de l'aéroport de Saint-Hubert, un secteur où sont concentrés plus de 40 pour cent des emplois en recherche scientifique au Québec.

Des municipalités du West Island et la ville de Saint-Laurent, où la mairie et la chambre de commerce locale font front commun dans ce dossier, ont eux aussi déjà manifesté leur intérêt.

## Olympus

Le nouveau satellite de l'Agence spatiale européenne - le satellite Olympus -, un projet auquel participe le Canada depuis 1980, doit être lancé à Kourou, en Guyane française, d'une fusée de type Ariane 3, en juin prochain.

M. Kerwin a annoncé hier, en compagnie du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, M. Harvie Andre, la fin des essais que le Canada effectuait sur le satellite à son laboratoire David Florida, situé à l'ouest d'Ottawa.

Le Canada est le seul partenaire non-européen de l'Agence spatiale européenne, qui regroupe 14 pays. Le ministère des Communications a investi quelque 93 millions \$ dans le satellite Olympus, un projet dont le coût s'élève à 1 milliard \$.

La compagnie Spar Aérospatiale, dont le siège social est à Toronto, a été la principale bénéficiaire des contrats octroyés au Canada



(Laserphoto PCI)

M. Larkin Kerwin (à gauche), le nouveau président de l'Agence spatiale canadienne, a annoncé hier, en compagnie du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, M. Harvie Andre (à droite), la fin des essais que le Canada effectuait sur le satellite Olympus à son laboratoire David Florida, situé à l'ouest d'Ottawa.

## Québec songe à réglementer le port d'armes blanches dans les transports publics

QUEBEC (PC) — Deux jours après la mort d'un activiste homosexuel poignardé par des jeunes dans un autobus de Montréal, le ministre de la Sécurité publique Gil Remillard songe à réglementer le port d'armes blanches dans les transports publics, comme le réclame la Communauté urbaine de Montréal.

En Chambre, hier, le ministre Remillard a indiqué qu'il avait rencontré les dirigeants de la CUM et de la Société de transport de la CUM pour faire le point sur les récentes manifestations de violence dans les transports publics de Montréal.

Estimant que le problème de-

vait avant tout être vu «à sa racine même», soit celui des jeunes défavorisés qui ont des problèmes d'alcool et de drogue, le ministre a indiqué qu'il avait chargé son ministère d'étudier la possibilité de réglementer le port d'armes blanches, des couteaux, dans le métro et les autres moyens de transports.

De plus, le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec et la police de la CUM intensifieront leur lutte à la drogue dans les écoles, a ajouté M. Remillard, qui promet que tous les effectifs nécessaires seront déployés à cette fin.

**LE SEUIL**  
 SERVICE D'AIDE AUX HOMMES  
 EN DIFFICULTÉ DE COUPLES  
**821-2420**

# VENTE

## PRINTANIÈRE


### VOITURES USAGÉES

#### CHRYSLER


**MODÈLES 1985 à 1988**

Sur ces voitures usagées, Élite s'engage à DOUBLER LA GARANTIE fixée par la loi de la protection du consommateur.


Afin de connaître tous les avantages d'être client chez-nous RENCONTREZ UN DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE!



**Maurice Desruisseaux**  
représentant



**James Jr Henderson**  
représentant



**Richard Proulx**  
représentant




**Nick Gagnon**  
représentant






**Plymouth**



**Camions Dodge**



**CHRYSLER**



**ELITE**  
PLYMOUTH CHRYSLER INC  
1138, Rte 220, St-Elie, 564-1122

dans le cadre de ce programme, concevant et fabriquant notamment les panneaux solaires du Olympus.

Une fois lancé, le satellite servira, pendant cinq ans, à mener des expériences de communications avancées. Le maître d'œuvre du programme, auquel participent huit gouvernements, est la British Aerospace.

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

**UNE Lueur D'ESPOIR...**

**SECOURS/AMITIÉ**

Poste d'écoute: 564-2323  
 Sans frais d'appel: Woodton

**LAC-MÉGANTIC**  
**RICHMOND**  
**ASBESTOS**

composez 0 et demandez Zonith 5-3060  
**A TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT**

Problèmes de:  
**Cocaïne?**  
**Alcool?**  
**Médicaments?**  
 N'attends pas d'avoir tout perdu!

**PAVILLON DE L'ESTRIE** 8161, chemin Blanchette, Rock Forest  
 (pour hommes et femmes) **864-7211**

Compétence et satisfaction garanties  
 la marque de vrais professionnels.

Estimation gratuite

**NETTOYAGE**

**TAPIS U.N.**

Résidentiel et édifices publics

Sherbrooke 563-4736  
 Mégantic (819) 583-5993

Division Lujoli Inc. 47213x

**F. FARHAT**  
 OPTICIEN D'ORDONNANCES

**Le supermarché de la lunette**

DEUX PAIRES DE LUNETTES pour seulement **98\$**  
 Monture & lentilles simple foyer de verre

DEUX PAIRES DE LUNETTES pour seulement **136\$**  
 Monture & lentilles double foyer, visibles en verre

Prix garanti peu importe la prescription.

Vaste choix de montures importées de la France, d'Italie, et sélectionnées par F. Farhat.

Plus de 26 succursales pour mieux vous servir.

**153 WELLINGTON NORD**  
**SHERBROOKE, QUÉ., J1H 5B9, 563-4447**

4826x

RADIAL TOUTES SAISONS HAUTE TRACTION  
 A PARTIR DE **59,95\$**

ARRIVA P145/80R13 FLANCS NOIRS

Dimension	Prix de solde
P155/80R12	62,95 \$
P155/80R13	60,95
P165/80R13	67,95
P175/70R13	76,95
P185/70R13	81,95
P185/70R14	90,95

FLANC BLANC

Dimension	Prix de solde
P155/80R13	65,95 \$
P165/80R13	74,95
P175/75R13	81,95
P175/80R13	82,95
P185/80R13	85,95
P175/75R14	84,95
P185/75R14	87,95
P195/75R14	90,95
P205/75R14	95,95
P215/75R14	107,95
P195/75R15	96,95
P205/75R15	101,95
P215/75R15	106,95
P225/75R15	110,95
P235/75R15	117,95
P225/70R15	120,95

RADIAL DE PERFORMANCE DE PREMIER CHOIX  
 A PARTIR DE **106,95\$**

EAGLE GT P175/70HR13 LNDT

Dimension	Prix de solde
P205/60HR13	119,95 \$
P185/70HR14	123,95
P195/70HR14	130,95
P215/70HR14	142,95
P205/70HR14	134,95
P215/70HR14	142,95
P185/60HR14	125,95
P215/70HR15	147,95
P225/70HR15	149,95
P235/70HR15	160,95
P195/60HR15	129,95
P195/60VR15	139,95
P205/60HR15	131,95
P215/60HR15	132,95
P235/60VR15	173,95

LNDT

Dimension	Prix de solde
P185/70R14	111,95 \$
P185/70R14	118,95
P205/70R14	122,95
P195/60R14	120,95
P205/60R14	121,95
P215/60R14	122,95
P215/65R15	130,95
P205/60R15	120,95
P215/60R15	126,95

LBD

Dimension	Prix de solde
P185/70R13	110,95 \$
P185/70R14	120,95
P195/70R14	124,95
P205/70R14	131,95
P195/60R14	127,95
P205/60R14	128,95
P215/60R14	129,95
P225/60R14	140,95
P215/65R15	146,95
P205/60R15	136,95
P215/60R15	127,95
P245/60R15	166,95
P255/60R15	173,95

# Goodyear a inventé les pneus toutes saisons...



parce qu'au printemps, il faut que ça mars!

Maintenant plus que jamais, tout le monde devrait avoir des Goodyear. Parce que durant le solde Goodyear, vous réaliserez de grandes économies sur quelques-uns de nos meilleurs pneus radiaux toutes saisons et sur plusieurs autres. Hâtez-vous! Le solde prend fin le 1<sup>er</sup> avril.

RADIAL TOUTES SAISONS ÉCONOMIQUE POUR VOITURES IMPORTÉES  
 A PARTIR DE **55,95\$**

G-MÉTRIQUE  
**155SR12 FLANCS NOIRS**

Dimension	Prix de solde
155SR13	57,95 \$
165SR13	58,95
175SR13	68,95
185SR13	80,95
165SR15	70,95
175/70SR13	67,95
185/70SR13	71,95
185/70SR14	79,95

MEILLEURS ACHATS CORSA GT FLANCS NOIRS  
 P155/80R13 55,95 \$  
 P175/70R13 64,95

RADIAL TOUTES SAISONS HAUTE TRACTION DE PREMIER CHOIX  
 A PARTIR DE **73,95\$**

VECTOR P155/80R13 FLANC BLANC

Dimension	Prix de solde
P165/80R13	84,95 \$
P175/80R13	90,95
P185/80R13	94,95
P175/75R14	95,95
P185/75R14	97,95
P195/75R14	101,95
P205/75R14	106,95
P195/75R15	109,95
P205/75R15	113,95
P215/75R15	118,95
P225/75R15	119,95
P235/75R15	130,95
P175/70R13	97,95
P185/70R13	101,95
P185/70R14	111,95
P185/70R14	116,95
P205/70R14	117,95

FLANCS NOIRS

Dimension	Prix de solde
P165/80R13	80,95 \$
P185/70R14	105,95
P195/70R14	110,95
P205/70R14	109,95

PNEU TOUTES SAISONS, TOUT TERRAIN POUR CAMIONNETTES, FOURGONNETTES ET VÉHICULES DE RECRÉATION  
 A PARTIR DE **102,95\$**

WRANGLER P-MÉTRIQUE P215/75R15 LNDT

Dimension	Prix de solde
P225/75R15	108,95 \$
P215/75R15	113,95
P225/75R15	119,95
P235/75R15 XL	125,95

LBD

Dimension	Prix de solde
P195/75R15	102,95 \$
P205/75R15	108,95
P215/75R15	113,95
P225/75R15	119,95
P235/75R15	125,95
P235/75R15 XL	137,95

# GOODYEAR

AUCUN ACOMPTÉ • AUCUN INTÉRÊT • 6 VERSEMENTS MENSUELS MODIQUES

\*Pour les pneus et les services automobiles de plus de 150 \$\$. Versement calculé d'après un programme de financement différé à l'usage de la carte VISA MasterCard ou American Express. Veuillez vous rendre à un Centre de service automobile Goodyear pour de plus amples renseignements.

CENTRE DE SERVICE AUTO GARANTI GOODYEAR

**2025 OUEST, RUE KING,**  
**Sherbrooke, Québec**

**569-9288**  
 De 7h30 à 18h00 en semaine  
 Samedi: de 7h30 à 17h00  
 Mécaniciens en devoir pour vous servir mieux, le samedi toute la journée.

48596